



# Schéma de certification de Safety Culture Ladder

Accords sur l'évaluation de Safety Culture Ladder 2.0

Septembre 2023



De waarde  
van normen



# **Schéma de certification de Safety Culture Ladder**

(fr)

Accords sur l'évaluation de Safety Culture  
Ladder 2.0

Koninklijk Nederlands Normalisatie Instituut  
120001 – Commissie van Deskundigen Safety Culture Ladder



**THIS PUBLICATION IS COPYRIGHT PROTECTED**

**DEZE PUBLICATIE IS AUTEURSRECHTELIJK BESCHERMD**

---

Apart from exceptions provided by the law, nothing from this publication may be duplicated and/or published by means of photocopy, microfilm, storage in computer files or otherwise, which also applies to full or partial processing, without the written consent of Stichting Koninklijk Nederlands Normalisatie Instituut.

Stichting Koninklijk Nederlands Normalisatie Instituut shall, with the exclusion of any other beneficiary, collect payments owed by third parties for duplication and/or act in and out of law, where this authority is not transferred or falls by right to Stichting Reprorecht.

---

Auteursrecht voorbehouden. Behoudens uitzondering door de wet gesteld mag zonder schriftelijke toestemming van Stichting Koninklijk Nederlands Normalisatie Instituut niets uit deze uitgave worden verveelvoudigd en/of openbaar gemaakt door middel van fotokopie, microfilm, opslag in computerbestanden of anderszins, hetgeen ook van toepassing is op gehele of gedeeltelijke bewerking.

Stichting Koninklijk Nederlands Normalisatie Instituut is met uitsluiting van ieder ander gerechtigd de door derden verschuldigde vergoedingen voor verveelvoudiging te innen en/of daartoe in en buiten rechte op te treden, voor zover deze bevoegdheid niet is overgedragen c.q. rechtens toekomt aan Stichting Reprorecht.

---

---

Although the utmost care has been taken with this publication, errors and omissions cannot be entirely excluded. Stichting Koninklijk Nederlands Normalisatie Instituut and/or the members of the committees therefore accept no liability, not even for direct or indirect damage, occurring due to or in relation with the application of publications issued by Stichting Koninklijk Nederlands Normalisatie Instituut.

---

Hoewel bij deze uitgave de uiterste zorg is nagestreefd, kunnen fouten en onvolledigheden niet geheel worden uitgesloten. Stichting Koninklijk Nederlands Normalisatie Instituut en/of de leden van de commissies aanvaarden derhalve geen enkele aansprakelijkheid, ook niet voor directe of indirecte schade, ontstaan door of verband houdend met toepassing van door Stichting Koninklijk Nederlands Normalisatie Instituut gepubliceerde uitgaven.

---

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet et champ d'application</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Références normatives</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Termes et définitions</b> .....	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Date d'entrée en vigueur et période de transition</b> .....	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>L'échelle de la culture de sécurité (Safety Culture Ladder)</b> .....	<b>8</b>
5.1	Généralités .....	8
5.2	Descriptions par échelon .....	8
5.3	Thèmes et sous-thèmes .....	9
5.4	Autres documents.....	10
<b>6</b>	<b>Relation avec les systèmes de gestion de la sécurité</b> .....	<b>10</b>
6.1	NEN-ISO 45001 .....	10
6.2	VCA, VCU, VCO .....	10
6.3	Relation entre la SCL et les systèmes de gestion de la sécurité .....	11
<b>7</b>	<b>Accords sur l'évaluation</b> .....	<b>11</b>
7.1	Organismes de certification compétents.....	11
7.2	Auditeur et évaluateur compétents (principaux).....	12
7.3	Exigences d'évaluation de la SCL.....	12
7.4	Tableau des journées de travail de certification.....	16
7.5	Visites de travail non annoncées .....	19
7.6	Exigences linguistiques dans les audits de la SCL .....	20
7.7	Accords spécifiques sur l'évaluation.....	21
7.8	Méthode d'évaluation.....	22
7.9	Rapport d'audit.....	25
7.10	Remise du certificat et de la déclaration .....	27
7.11	Validité du certificat et de la déclaration .....	28
7.12	Audit d'essai .....	28
<b>8</b>	<b>Produits Safety Culture Ladder</b> .....	<b>29</b>
8.1	Généralités .....	29
8.2	SCL Original .....	30
8.3	SCL.....	31
8.4	SCL Light.....	32
8.5	Approved Self Assessment (ASA - auto-évaluation approuvée).....	34
<b>9</b>	<b>Assurance qualité et supervision des organismes de certification</b> .....	<b>38</b>
9.1	Généralités .....	38
9.2	Présence.....	38
<b>10</b>	<b>Organisation</b> .....	<b>39</b>
10.1	Qui gère l'échelle de la culture de sécurité (Safety Culture Ladder ou SCL)? .....	39
10.2	Financement.....	40
10.3	Gestion des documents et des versions .....	40
10.4	Plaintes .....	41
	<b>Bijlage A (normatif) Exigences supplémentaires pour le contrôle offshore</b> .....	<b>42</b>
	<b>Bijlage B (normatif) Exigences de qualification des auditeurs et des évaluateurs</b> .....	<b>45</b>
	<b>Bibliographie</b> .....	<b>52</b>

# Schéma de certification de l'échelle de la culture de sécurité - Accords sur l'évaluation de l'échelle de la culture de sécurité (Safety Culture Ladder) 2.0

## 1 Objet et champ d'application

Ce schéma de certification (ci-après dénommé «schéma») contient les accords que les organismes de certification doivent respecter lors de l'évaluation de l'échelle de la culture de sécurité (Safety Culture Ladder ou SCL). Les exigences sur la base desquelles l'évaluation a lieu sont énoncées dans le document suivant *Safety Culture Ladder 2.0 (SCL 2.0)*.

L'échelle de la culture de sécurité est un outil conçu pour sensibiliser à la sécurité et à la santé au travail au sein de sa propre organisation. Il peut également servir d'aspect qualitatif lors de la demande de travaux, de l'achat de services et de fournitures. L'échelle de la culture de sécurité a été conçue pour tous les types d'organisations, qu'elles soient à but lucratif, non lucratif, de services ou industrielles, qu'il s'agisse de grandes ou de petites entreprises.

**REMARQUE** L'objectif n'est absolument pas de créer différentes versions (spécifiques à l'entreprise) de l'échelle de la culture de sécurité, mais d'utiliser la version existante. Si des secteurs ou entreprises ne se reconnaissent pas immédiatement dans une description, l'objectif de cette description peut être examiné. En partant de l'objectif, les descriptions peuvent être interprétées en fonction du secteur d'activité et du type d'entreprise.

Ce schéma est revu en permanence et adapté si nécessaire. Ces adaptations sont consignées dans les décisions prises par le Comité d'experts. Ces décisions sont publiées sur le site web de la Safety Culture Ladder (échelle de la culture de sécurité ([www.safetycultureladder.com](http://www.safetycultureladder.com))) et, une fois publiées, font partie de ce schéma. Ces décisions sont incluses régulièrement dans la nouvelle version de ce schéma.

Chaque fois que le terme «il/elle» est utilisé dans le présent document, il s'agit de toutes les désignations de personnes couramment utilisées.

## 2 Références normatives

Les documents suivants sont mentionnés dans le texte de telle sorte que toutes ou partie de leurs dispositions s'appliquent également au présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Dans le cas de références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les pages d'amendement, les pages de correction et les consolidations) s'applique.

NEN-EN-ISO/IEC 17021-1, *Évaluation de la conformité - Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification de systèmes de management - Partie 1: Exigences*

Safety Culture Ladder 2.0 (SCL 2.0)

Les exigences incluses dans ce schéma complètent ou remplacent les exigences pertinentes de la norme NEN-EN-ISO/IEC 17021-1.

### 3 Termes et définitions

Aux fins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent:

#### 3.1

##### **entreprise**

entreprise à certifier

Remarque 1 pour le terme: L'entité juridique la plus élevée à certifier est considérée comme l'établissement; les entités juridiques associées et sous-jacentes, respectivement, sont considérées comme des succursales.

Remarque 2 pour le terme: Certaines entreprises ont une structure juridique de haut niveau, mais sont organisées de manière exécutive avec, par exemple, des unités opérationnelles (UO) et/ou des unités fonctionnelles (UF). Dans ces cas, on peut choisir de certifier une unité opérationnelle (UO/UF), y compris ses services de pilotage et de soutien.

#### 3.2

##### **secteur**

secteur d'activités défini

Remarque 1 pour le terme: Le secteur est un nom qui désigne toutes les entreprises travaillant dans une catégorie particulière de services et de produits, comme le secteur hôtelier. Un secteur contient donc toutes les entreprises qui s'occupent de la même chose.

#### 3.3

##### **organisme de certification**

##### **OC**

institution autorisée par le NEN à effectuer une évaluation en tant que tierce partie indépendante et à délivrer un certificat ou une déclaration d'échelle de culture de sécurité sur cette base.

Remarque 1 pour le terme: Pour mener à bien une évaluation, un OC et les auditeurs qu'il désigne doivent remplir un certain nombre de conditions (voir 7.1, 7.2 et l'annexe B).

#### 3.4

##### **direction**

cadres supérieurs d'une organisation

Remarque 1 pour le terme: Par exemple: le directeur général, le directeur financier, le directeur commercial.

Remarque 2 pour le terme: Si elle concerne une partie de l'organisation, elle concerne le plus haut responsable de cette partie.

#### 3.5

##### **filière**

ensemble des parties dans un même processus, y compris donneur d'ordres-entrepreneur ou sous-traitant-fournisseur- entrepreneur

#### 3.6

##### **management**

##### **manager**

dirigeant(s) le(s) plus élevé(s) d'une organisation jusqu'au niveau du premier dirigeant sur le lieu de travail

Remarque 1 pour le terme: Par exemple: le chef de service, le directeur régional.

Remarque 2 pour le terme: Dans les petites organisations, ce niveau de management peut ne pas être présent (cfr. direction).

## Schéma de certification SCL 2.0

### 3.7

#### **travailleur**

toute personne exerçant une fonction dans l'entreprise

Remarque 1 pour le terme: Cela s'applique aux travailleurs de l'entreprise ainsi qu'aux travailleurs indépendants, aux travailleurs temporaires et aux autres personnes engagées ou sous-traitées par l'entreprise.

Remarque 2 pour le terme: Exemples de travailleurs : l'installateur, le conducteur, le conseiller, le coordinateur sécurité et santé.

### 3.8

#### **sous-traitant auxiliaire**

partie effectuant des travaux pour le compte du client à proximité des travaux de l'entreprise et affectant les travaux de l'entreprise

### 3.9

#### **client**

client pour lequel les travaux sont effectués, le commissionnaire de l'entreprise

### 3.10

#### **sous-traitant**

partie effectuant des travaux pour le compte de l'entreprise

Remarque 1 pour le terme: Par exemple: Le sous-traitant, le fournisseur, le prestataire de services.

### 3.11

#### **projet**

plusieurs activités connexes qui sont réalisées (à la demande du donneur d'ordre) par une entité (par exemple une entreprise, un groupement ou un partenariat) sur place ou dans son propre environnement de travail

Remarque 1 pour le terme: Cela comprend par exemple: l'exécution d'une tâche, la réalisation d'un plan, le suivi d'un travail.

### 3.12

#### **analyse des risques**

inventaire écrit et évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et des autres personnes présentes sur le lieu de travail

Remarque 1 pour le terme: L'analyse des risques comprend une description des dangers, des risques, de leur gravité et des mesures d'atténuation des risques (y compris celles concernant l'attitude et le comportement).

### 3.13

#### **partie prenante**

partie intéressée ou concernée

Remarque 1 pour le terme: Par exemple: travailleur, société mère, client, entrepreneur, sous-traitant auxiliaire, environnement, politique et/ou gouvernance.

### 3.14

#### **culture de sécurité**

ensemble de valeurs, de normes et de compétences partagées ainsi que les comportements associés en matière de S&S



**3.15**  
**santé et sécurité**  
**S&S**

sécurité intégrale de ses propres travailleurs ainsi que des utilisateurs, des tiers et de l'environnement

Remarque 1 pour le terme: La santé et la sécurité ne se limitent pas à la sécurité au travail. La santé et la sécurité comprennent également la charge de travail psychosociale, la sécurité psychosociale, le bien-être et l'intégrité.

Remarque 2 pour le terme: En fonction de ce qui se passe au sein de l'organisation, les éléments suivants doivent également être pris en compte, par exemple: cybersécurité, sécurité structurelle, sécurité des machines, sécurité incendie.

Remarque 3 pour le terme: La santé fait également partie de l'échelle de la culture de sécurité (Safety Culture Ladder). Prenons l'exemple de l'exposition à des substances dangereuses qui peuvent affecter la santé (et nuire à un plus grand nombre de personnes que les seuls risques liés à la sécurité).

**3.16**  
**comportement en matière de S&S**

comportements et actions conscients et inconscients visant à une exécution sûre et saine du travail, en prêtant attention aux personnes, aux matériaux, aux ressources, aux méthodes, au lieu de travail et à l'environnement

**3.17**  
**audit de comportement de S&S**

évaluation systématique du niveau de sensibilisation à la sécurité et du comportement conscient de la sécurité dans l'entreprise

**3.18**  
**santé et sécurité dans l'environnement de travail**

santé et sécurité pour l'ensemble des conditions dans lesquelles le travail est effectué

Remarque 1 pour le terme: Il peut s'agir des circonstances des parties prenantes.

Remarque 2 pour le terme: Les conditions peuvent inclure des facteurs physiques, sociaux, psychologiques et environnementaux.

Remarque 3 pour le terme: L'exécution du travail doit être interprétée au sens large. Selon la situation, il peut également s'agir de la conception et de l'utilisation.

## **4 Date d'entrée en vigueur et période de transition**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les audits pourront être réalisés sur la base de la SCL 2.0 conformément aux accords conclus dans le cadre de ce programme.

2024 est une année de transition au cours de laquelle la (re)certification peut avoir lieu sur la SCL 2.0 et sur l'édition précédente de la SCL.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la (re)certification ne pourra se faire que sur la SCL 2.0. Les audits de suivi peuvent toujours être effectués sur la base de l'édition précédente de la SCL. Si un passage à la SCL 2.0 est effectué pendant la durée du certificat, un audit initial doit être réalisé sur la SCL 2.0.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028, seuls les certificats délivrés sur la base de la SCL 2.0 (ou des éditions ultérieures) seront valables.

## 5 L'échelle de la culture de sécurité (Safety Culture Ladder)

### 5.1 Généralités

L'échelle de la culture de sécurité (Safety Culture Ladder) est basée sur l'échelle de la culture selon le modèle de Parker et al. (figure 1) et est une échelle évolutive composée de cinq niveaux. Le modèle part du principe que la culture de sécurité dans une entreprise se trouve à un certain stade de maturité. Le modèle reconnaît cinq niveaux de culture ou «échelons». Chaque échelon indique le stade de développement de l'entreprise en matière de S&S.

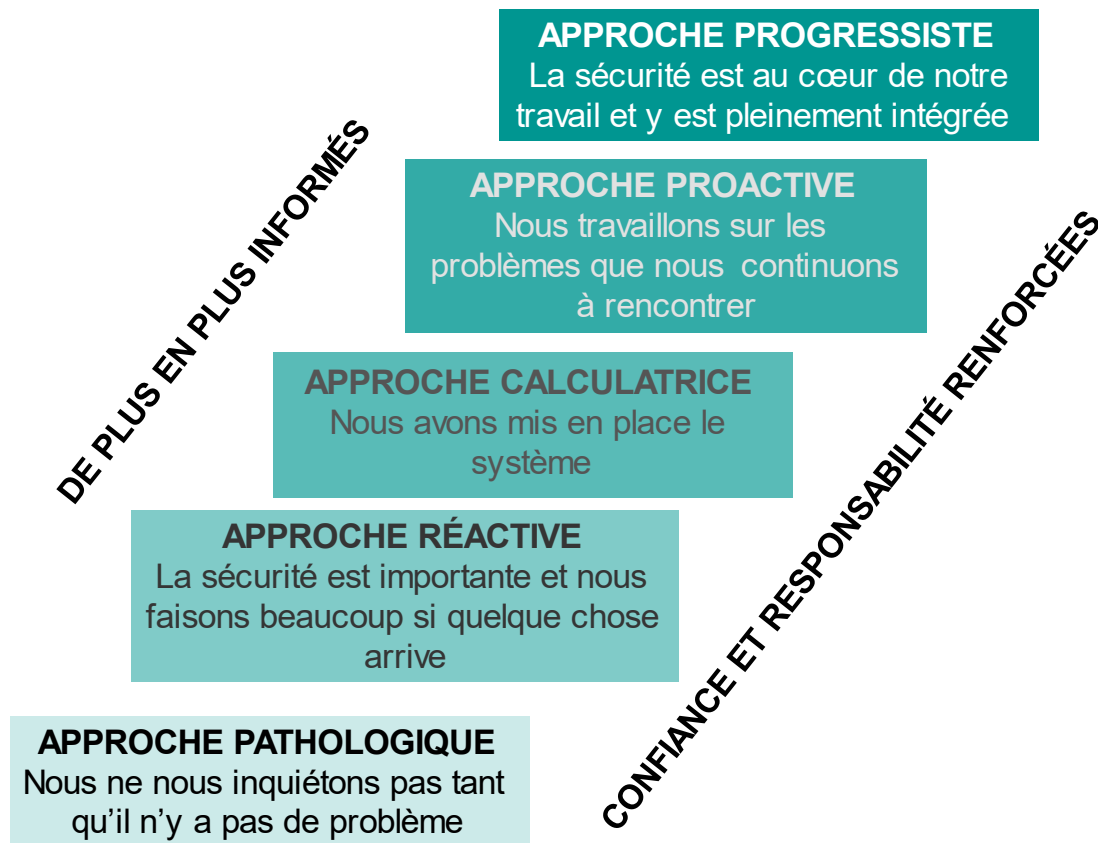


Figure 1 - Les cinq échelons de l'échelle de la culture de sécurité

### 5.2 Descriptions par échelon

Les cinq échelons de la SCL sont décrits ci-dessous.

#### Échelon 1: Approche pathologique

L'organisation ne voit pas l'intérêt de travailler en toute sécurité. L'attention portée à la sécurité coûte du temps et de l'argent. Il s'agit avant tout de chiffre d'affaires et de bénéfices. «Des accidents peuvent toujours se produire; on n'a que très peu de contrôle là-dessus». L'organisation pense qu'elle sait vraiment ce qu'elle fait car, après tout, cela fait des années que tout va bien.

### Échelon 2: Approche réactive

L'entreprise a l'habitude de changer quand des problèmes se posent. Les réactions sont basées sur des schémas bien ancrés. Dans l'entreprise, les gens se sentent victimes plutôt que responsables. «Mais ce n'est pas ma faute, n'est-ce pas?» «Les incidents ont des causes et nous les éliminons rapidement.» Le changement de comportement est souvent ponctuel et de courte durée.

### Échelon 3: Approche calculatrice

La sécurité est considérée comme une valeur ajoutée. Cela se traduit par des mots, des écrits (politique/système) et des actes (engagement). L'attention portée à la santé et à la sécurité provient principalement de la direction, du management et des dirigeants directs sur le lieu de travail. Les travailleurs opérationnels se sentent encore peu responsables de S&S. Le responsable de S&S est souvent considéré comme le moteur de la pratique quotidienne en matière de S&S.

### Échelon 4: Approche proactive

Chaque membre de l'organisation est conscient de l'importance de la sécurité, pour lui-même, pour ses collègues et pour les travailleurs des sous-traitants et des tiers. Chacun connaît et reconnaît sa part et sa responsabilité en matière de S&S. Les informations importantes en matière de sécurité sont partagées et communiquées de haut en bas et de bas en haut, tant en interne qu'en externe de l'organisation. Les erreurs sont permises: elles sont admises de façon honnête. Des efforts sont déployés pour prévenir les récidives. Des initiatives ont été prises pour travailler de manière plus sûre.

### Échelon 5: Approche progressiste

La sécurité est entièrement intégrée dans les processus d'entreprise. Elle fait partie intégrante de la réflexion et de l'évaluation au sein de l'organisation et avec les pairs du secteur. La sécurité est ancrée dans la pensée et les actions de tous les travailleurs et des travailleurs des sous-traitants; ils ne sont pas habitués à autre chose.

## 5.3 Thèmes et sous-thèmes

La SCL 2.0, qui sert de base à l'évaluation, comprend cinq thèmes:

- la politique et le leadership;
- les connaissances et les aptitudes;
- les processus primaires et secondaires;
- la collaboration avec des parties externes;
- l'apprentissage et l'amélioration.

Chaque thème comporte un certain nombre de sous-thèmes et est divisé en «conditions préalables» et «comportement».

## Schéma de certification SCL 2.0

### 5.4 Autres documents

Outre le document de normalisation et ce schéma, un document explicatif et un recueil de cas sont disponibles. Il s'agit de deux documents d'information.

Le document explicatif contient des informations générales sur le contexte (l'idée sous-jacente) de la SCL. Il contient également des exemples. Il s'agit d'un document évolutif qui continue d'être complété en fonction des besoins des utilisateurs de la SCL. Le document explicatif est publié sur le site web de la SCL.

Le recueil de cas est un document qui fournit des orientations aux auditeurs. Ce document comprend les meilleures pratiques en matière d'évaluation. Ces meilleures pratiques sont le fruit d'une harmonisation entre les organismes de certification, entre autres. Ils sont conçus comme un outil permettant une évaluation sans ambiguïté. Ils n'ont pas pour but de prescrire obligatoirement la manière dont l'évaluation doit être effectuée. Le recueil est distribué aux OC et n'est pas publié.

## 6 Relation avec les systèmes de gestion de la sécurité

### 6.1 NEN-ISO 45001

La norme NEN-ISO 45001 spécifie les exigences relatives à un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST). Elle fournit également des orientations sur son utilisation afin de permettre aux organisations de fournir des lieux de travail sûrs et sains en prévenant les blessures et les problèmes de santé liés au travail et en améliorant de manière proactive les performances en matière de SST. Ce document s'applique à toute organisation cherchant à établir, mettre en œuvre et maintenir un système de gestion de la SST afin d'améliorer les conditions de travail, d'éliminer les dangers et de minimiser les risques en matière de SST (y compris les déficiences du système), de tirer parti des opportunités de SST et de traiter les écarts par rapport au système de gestion de la SST liés à ses activités.

### 6.2 VCA, VCU, VCO

VCA est l'acronyme de Veiligheid, Gezondheid en Milieu Checklist Aannemers (Liste de contrôle pour les entrepreneurs en matière de sécurité, de santé et d'environnement). Cette liste de contrôle permet d'évaluer les politiques et les performances des sous-traitants. La VCA se concentre donc sur la sécurité et la santé des travailleurs et n'est pas seulement destinée à démontrer la conformité avec la loi sur la santé et la sécurité au travail. Il s'agit avant tout d'un programme visant à réduire les accidents et à accroître la sécurité.

Outre la liste de contrôle pour les entrepreneurs, il existe également une liste de contrôle de sécurité et de santé pour les entreprises de travail temporaire (Veiligheid en Gezondheid Checklist Uitzendorganisaties ou VCU) et une liste de contrôle de sécurité, de santé et d'environnement pour les donneurs d'ordres (Veiligheid, Gezondheid en Milieu Checklist Opdrachtgevers ou VCO). La VCU consiste à gérer la sécurité et la santé des travailleurs détachés en coopération avec l'organisation ou les organisations de recrutement. La VCO est destinée aux donneurs d'ordre qui souhaitent créer les conditions adéquates pour permettre aux parties effectuant des travaux à haut risque pour eux ou dans leurs locaux d'atteindre des performances optimales en matière de santé, de sécurité et d'environnement (SSE). La VCO définit les exigences et précise le leadership dont doit faire preuve le donneur d'ordres dans cette situation. Le point de départ est que la partie sous-traitante dispose d'un système de gestion SSE qui répond au moins aux exigences de la VCA.

### 6.3 Relation entre la SCL et les systèmes de gestion de la sécurité

Les documents ci-dessus sont applicables à tous les types d'organisations. Ces documents sont tous axés sur le contrôle et l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité au sein de l'organisation par le biais de systèmes de gestion de la qualité, des conditions de travail et de l'environnement. Ces dernières années, il est devenu de plus en plus évident que, outre la disponibilité des outils et systèmes appropriés, le facteur humain est très important, en particulier pour une exécution sûre dans la pratique. Cela permet d'accorder plus d'attention à l'aspect «doux» du système de gestion de la qualité, des conditions de travail et de l'environnement, tel qu'un travail implicitement sûr et sain.

L'échelle de la culture de sécurité (Safety Culture Ladder) n'est pas une (nouvelle) norme d'évaluation d'un système de gestion de la santé et de la sécurité, mais une norme permettant de mesurer objectivement les attitudes et les comportements en matière de S&S au sein d'une entreprise. L'objectif de l'échelle de la culture de sécurité est de contribuer à la sensibilisation à la sécurité et à la santé dans les entreprises et, par ce biais, de promouvoir une exécution sûre et saine du travail et d'encourager l'amélioration dans ce domaine.

L'échelle de la culture de sécurité complète donc la manière dont une organisation a mis en place ses processus, que ce soit ou non par le biais de «normes système» telles que NEN-ISO 45001 et VCA/VCU/VCO et des lois et règlements en vigueur, tels que la loi sur la santé et la sécurité au travail et les lignes directrices sectorielles.

## 7 Accords sur l'évaluation

### 7.1 Organismes de certification compétents

Seuls les OC ayant conclu un accord de licence avec le NEN sont habilités à effectuer des certifications en matière de SCL. Pour conclure un accord de licence avec le NEN, il faut au moins que les conditions suivantes soient remplies:

- L'organisme de certification (OC) est accrédité par le RvA (Conseil d'accréditation néerlandais) ou par un membre de l'IAF (International Accreditation Forum) selon la norme NEN-EN-ISO/IEC 17021-1.
- L'OC est accrédité par le RvA pour la VCA et les systèmes de gestion tels que ISO 9001, ISO 14001 ou ISO 45001.
- L'OC s'engage à effectuer l'évaluation conformément aux exigences du présent schéma.
- Chaque OC indique à l'avance les (nouveaux) auditeurs qui seront utilisés pour l'évaluation, y compris les dossiers de compétence, démontrant que l'auditeur est compétent pour l'évaluation.
- L'OC consacre suffisamment de temps à l'éducation et à la formation des auditeurs aux principes de l'échelle de la culture de sécurité et à la norme/au programme de certification associé. La formation doit être documentée dans le cadre du dossier de compétences.
- Le personnel qui a participé à des activités de conseil en matière de systèmes de gestion dans l'entreprise à certifier ou qui a été travailleur par l'entreprise à certifier au cours des deux années précédant les activités de certification ne peut pas être utilisé pour des audits dans le cadre de l'échelle de culture de sécurité. Les auditeurs peuvent cependant avoir effectué des audits ISO, VCA ou BTR dans cette entreprise.

## Schéma de certification SCL 2.0

Remarque BTR signifie Branchegerichte Toelichting Railinfrastructuur (Note explicative sectorielle sur l'infrastructure ferroviaire).

Le NEN peut à tout moment suspendre ou révoquer l'accord de licence si les conditions susmentionnées ne sont pas remplies. Les OC autorisés par le NEN à procéder à la certification de l'échelle de la culture de sécurité sont enregistrés sur le site [www.safetycultureladder.com](http://www.safetycultureladder.com).

### 7.2 Auditeur et évaluateur compétents (principaux)

L'OC ne déploie que du personnel possédant les qualifications adéquates, c'est-à-dire:

- l'auditeur principal (ou les auditeurs principaux). L'auditeur (principal) est responsable de la conduite de l'audit de certification, de l'évaluation des résultats, du rapport d'audit, de la recommandation de certification et de la conduite de l'audit de suivi annuel et de la réévaluation. L'auditeur principal (chef d'équipe) procède à la préparation de l'audit et dirige le processus d'audit. L'auditeur principal se charge de l'introduction et de la conclusion de l'examen. L'auditeur principal et l'auditeur émettent un avis ensemble;
- les évaluateurs. L'évaluateur est chargé de prendre les décisions relatives à la délivrance et au maintien d'un certificat.

L'auditeur (principal) et l'évaluateur qualifiés travaillent au sein d'une OC qui a été agréé par le NEN. L'auditeur (principal) et l'évaluateur peuvent être détachés, à condition qu'ils soient qualifiés pour les audits sur l'échelle de la culture de sécurité.

L'évaluation de la SCL est effectuée uniquement par des auditeurs (principaux) qui ont été certifiés compétents par le NEN. Ils sont déclarés compétents par le NEN s'ils satisfont aux exigences de qualification énumérées à l'annexe B et si la présence a été conclue avec succès. Chaque nouvel auditeur commence à auditer jusqu'au niveau 3 inclus.

Pour être déclaré autorisé à effectuer également des audits à l'échelon 4/5, l'auditeur (principal) doit remplir des conditions supplémentaires: l'auditeur (principal) doit avoir une expérience suffisante en matière d'audit sur la SCL et avoir suivi un cours de formation supplémentaire (la masterclass échelon 4/5). Avant d'être affecté à ce niveau, l'auditeur doit disposer d'une déclaration de compétence supplémentaire.

L'annexe B présente les exigences de qualification des auditeurs, des auditeurs principaux et des évaluateurs que le NEN teste dans le cadre de la déclaration de compétence.

### 7.3 Exigences d'évaluation de la SCL

#### 7.3.1 Mise en œuvre de l'audit

Les conditions suivantes s'appliquent:

- Pour chaque audit, l'OC établit un plan d'audit. Au minimum, ce plan comprend:
  - le projet de l'évaluation (y compris l'étendue de l'audit);
  - les limites organisationnelles (département, entreprise ou structure juridique, filiales concernées);
  - le nombre de travailleurs;

- l'échelon d'évaluation;
  - le nom du produit SCL;
  - l'audit initial ou l'audit de suivi;
  - le nombre de journées de travail;
  - la composition et la répartition des tâches de l'équipe d'audit;
  - l'évaluation du programme;
  - le rapport.
- Une évaluation SCL est menée par une équipe de deux auditeurs, dont l'un est un auditeur principal qualifié. Les auditeurs ne doivent pas nécessairement travailler au sein du même OC. Une autre équipe d'audit peut être utilisée, à condition qu'il y ait une bonne transition entre les auditeurs.
- Quatre méthodes sont utilisées pour réaliser l'évaluation de la SCL (voir tableau 1).

Tableau 1 — Méthodes d'évaluation de la SCL

Méthode	Objectif
Auto-évaluation par l'entreprise	Auto-évaluation des exigences et critères de qualité, sensibilisation à la sécurité et l'action en toute sécurité de manière consciente
Analyse de l'auto-évaluation de l'OC	Analyse des données réelles de l'organisation évaluée concernant l'application d'un comportement conscient et sûr
Entretiens par l'OC	Vérification des données factuelles, de l'auto-qualification et de la mise en œuvre effective des critères de qualité
Observations et visite de travail de l'OC	Observation de l'application et de la mise en œuvre d'une action et d'un comportement conscients et sûrs dans l'environnement de travail et de leur signification pour l'organisation

- Les entretiens sont choisis de manière à couvrir toutes les strates de l'organisation (de la plus haute à la plus basse), en mettant l'accent sur les travailleurs (cadres). En outre, les entretiens sont choisis de manière à ce que leurs résultats, ainsi que ce qui est observé dans l'environnement de travail, soient vérifiables dans d'autres entretiens (organisés).
- Outre les entretiens de personnes, des projets en cours sont également examinés. Tous les travaux confiés par les donneurs d'ordres aux entreprises à évaluer peuvent être évalués, à condition qu'ils soient représentatifs en nombre et en type (grands, petits, complexes, simples, standards, uniques, etc.) Au moins une visite de travail/projet a lieu. Une évaluation basée uniquement sur une «étude documentaire» est insuffisante et de ce fait inacceptable.

Remarque Si un audit est réalisé chez un prestataire de services aux entreprises où aucun projet ne peut être évalué ou si cela n'apporte pas de valeur ajoutée, une dérogation est possible avec justification. Toutefois, il est préférable de toujours d'évaluer un projet sur place.

## Schéma de certification SCL 2.0

— Le champ d'application de l'audit comprend tous les travailleurs effectuant un travail sous la responsabilité de l'entreprise.

Remarque Si des travaux (correspondant au champ d'application du certificat) sont effectués par des sous-traitants, ces derniers et les projets d'exécution doivent faire partie de l'audit. Les sous-traitants peuvent également être abordés et observés au cours de la visite.

— Pour le nombre d'entretiens à mener et de sites de travail à visiter, la description dans le tableau des journées de travail est applicable (voir tableau 2).

— L'évaluation est réalisée sur base d'entretiens, d'observations, de constats et de vérifications.

— L'évaluation se termine par un rapport d'audit. Ce rapport présente les conclusions de l'évaluation (échelon). Une copie de ce rapport d'audit reste en possession de l'OC et doit pouvoir être produite à la demande du NEN.

— Chaque audit de certification doit être achevé dans les 13 semaines (un trimestre) suivant son commencement. La phase 1 de l'audit est considérée comme le point de départ. L'audit de certification est achevé une fois que le certificat a été délivré. Au cours de cette période, il n'est pas possible de changer d'OC. Si un audit de certification ne peut être achevé dans le délai de 13 semaines, l'audit est invalide et aucun certificat ou aucune déclaration légalement valable ne peut donc être délivré. Si une entreprise souhaite toujours être certifiée légalement, elle devra se soumettre à un nouvel audit de certification. L'entreprise est libre de choisir l'OC à ce moment-là.

— En cas de changements substantiels au cours de l'audit de certification (réorganisations, etc.) qui font que le champ d'application initial de l'audit n'est plus représentatif, l'audit de certification doit être interrompu. Pour que l'entreprise reçoive un certificat ou une déclaration légalement valable sur base du nouveau champ d'application ou du champ d'application modifié, un nouvel audit de certification devra être programmé. L'entreprise est également libre de choisir l'OC à ce moment-là.

— Si un audit entamé ne peut être achevé (dans son intégralité) en raison de circonstances et d'actions de l'entreprise évaluée, l'audit doit être achevé dans un délai de trois mois à compter du début de l'audit.

### 7.3.2 Entretiens de groupe

Les entretiens de groupe sont autorisés dans le cadre d'un audit de la SCL dans les conditions suivantes:

— la qualité des entretiens de groupe doit être au moins égale à celle des entretiens individuels;

— les entretiens de groupe doivent être complémentaires aux entretiens individuels et ne doivent pas être menés seuls;

— les entretiens de groupe ne doivent pas affecter la durée totale de l'audit;

— le rapport d'audit doit inclure les noms de tous les participants aux entretiens de groupe;

— le groupe à interroger doit être composé d'un maximum de 10 personnes (dans les réunions hybrides, un maximum de 3 personnes peuvent participer à distance);

— lors d'un entretien de groupe, les auditeurs doivent s'assurer que toutes les personnes présentes à l'entretien sont réellement impliquées. Les auditeurs veillent à ce que les opinions divergentes puissent être exprimées et entendues;



- la présence d'un responsable lors d'un entretien (de groupe) est laissée à la discrétion de l'équipe d'audit;
- les entretiens de groupe peuvent être utilisés pour tous les audits de la SCL impliquant une équipe d'audit (c'est-à-dire pas pour l'auto-évaluation approuvée (voir 8.4) ni pour l'évaluation du plan d'action).

### 7.3.3 Examen de la phase 1 et de la phase 2

#### 7.3.3.1 Phase 1

Un audit SCL comprend une phase 1 et une phase 2. L'objectif principal de l'examen de la phase 1 est de vérifier/déterminer les éléments suivants:

- la présence d'une auto-évaluation;
- la définition du champ d'application;
- la vérification et la confirmation des données de l'entreprise, telles que la dénomination, l'extrait de la chambre de commerce, le nombre de sociétés d'exploitation, les succursales et le nombre de travailleurs;
- la préparation d'un plan d'audit.

Deuxièmement, l'objectif de l'examen est d'apprendre à connaître l'organisation et ses activités et de vérifier avec l'organisation si les attentes concernant l'échelon à franchir sont réalistes. Des documents supplémentaires peuvent être demandés pour permettre une planification approfondie de l'audit (par exemple, programme de sécurité/culture, résultats de l'audit interne, évaluation de la direction).

La phase 1 de l'audit de certification s'applique à un audit de certification initial et s'applique à SCL Original, SCL et SCL Light.

La phase 1 peut être réalisée par un seul auditeur, à la discrétion du chef d'équipe (auditeur principal). Si l'examen de la phase 1 est mené par un seul auditeur, il s'agit toujours du chef de l'équipe d'audit. Le chef d'équipe est chargé de partager les informations obtenues avec le(s) autre(s) auditeur(s) de l'équipe d'audit.

#### 7.3.3.2 Phase 2

La phase 2 concerne l'examen de certification de la perception de la sécurité et de la santé dans la pratique et l'évaluation des cinq thèmes.

Afin de garantir l'objectivité, la phase 2 de l'examen de certification est menée par une équipe de deux auditeurs, composée d'un auditeur principal et d'un auditeur. L'auditeur principal (chef d'équipe) procède à la préparation de l'audit et dirige le processus d'audit. L'auditeur principal s'occupe de l'introduction et de l'achèvement de l'examen de certification. L'élaboration de l'avis est le fruit d'un travail conjoint entre l'auditeur principal et l'auditeur.

## Schéma de certification SCL 2.0

### 7.4 Tableau des journées de travail de certification

En ce qui concerne le temps nécessaire pour la certification, le tableau 2 s'applique au nombre minimum de journées de travail. L'entité juridique la plus élevée à certifier est considérée comme l'établissement; les entités juridiques associées et sous-jacentes, respectivement, sont considérées comme des succursales.

Le tableau 2 présente, pour l'**échelon 2** de l'échelle de la culture de sécurité, l'examen de certification composé des échelons 1 et 2.

**Tableau 2 — Tableau des journées de travail**

Nombre de travailleurs	Durée de l'audit en journées de travail	Nombre de travailleurs	Durée de l'audit en journées de travail
5 - 65	Voir tableau 3	1 176 - 1 550	13
		1 551 - 2 025	14
		2 026 - 2 675	15
66 - 125	6	2 676 - 3 450	16
126 - 175	7	3 451 - 4 350	17
176 - 275	8	4 351 - 5 450	18
276 - 425	9	5 451 - 6 800	19
426 - 625	10	6 801 - 8 500	20
626 - 875	11	8 501 - 10 700	21
876 - 1 175	12	> 10 700	Suit la progression ci-dessus selon dernier échelon (+ 500 personnes) 10 700 personnes (+ 2 200) 13 400 personnes (+ 2 700) 16 600 personnes (+ 3 200)

Les dispositions suivantes sont associées au tableau 2:

- Le temps requis en journées de travail pour l'étude de certification augmente selon le schéma suivant:
  - échelon 3, facteur 1,5;
  - échelon 4, facteur 2,0;
  - échelon 5, facteur 2,5.

— Dans le cas d'un audit de suivi SCL (années 2 et 3) et d'un audit SCL Light (année 1), le nombre de journées de travail est calculé comme étant de 40 % d'un audit de certification complet, avec un minimum de deux journées de travail pour l'échelon 2 et de trois journées de travail à partir de l'échelon 3.

— La durée de l'audit en journées de travail est arrondie à la demi-journée supérieure.

Le tableau 3 s'applique aux entreprises de 5 à 65 travailleurs (personnel interne et embauché). Le tableau présente une ventilation de la durée de l'audit en journées de travail par échelon et par champ d'application de l'audit.

**Tableau 3 — Tableau des journées de travail petites organisations**

Nombre de travailleurs	Audit	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5
		Durée de l'audit en journées de travail:	Durée de l'audit en journées de travail:	Durée de l'audit en journées de travail:	Durée de l'audit en journées de travail:
5 - 10	40 %	2	3	3	3
	100 %	2	3	4	5
11 - 25	40 %	2	3	3	3
	100 %	3	4	5	6
26 - 35	40 %	2	3	3	3
	100 %	3	5	6	8
36 - 50	40 %	2	3	3	4
	100 %	4	6	8	10
51 - 65	40 %	2	3	4	5
	100 %	5	8	10	13

**Conditions applicables aux tableaux 2 et 3:**

— Un audit est réalisé séparément de la certification NEN-ISO 45001, VCA, etc.

— Les possibilités de réduction des documents MD (par exemple, mais pas exclusivement, MD1, MD5, MD11 et MD22) ne s'appliquent pas à l'allocation de temps et aux audits pour l'échelle de la culture de sécurité.

REMARQUE MD signifie Mandatory Documents.

— Lors de l'audit de deux entreprises différentes dotées d'une seule direction/un seul management, il est permis de combiner les entretiens avec la direction/le management dans les conditions suivantes:

— La direction et le management doivent être composés des mêmes personnes.

## Schéma de certification SCL 2.0

— La gestion des entreprises, y compris la santé et la sécurité, est assurée par les mêmes personnes.

— Il doit être possible de démontrer qu'il n'existe qu'une seule politique pour les deux entreprises.

Si ces conditions sont remplies, les collaborateurs de la direction/du management peuvent être inclus dans le calcul du nombre de journées de travail pour l'un des deux audits. Le nombre minimum de journées de travail s'applique aux deux audits.

— Si une organisation souhaite être certifiée à deux échelons différents pour différentes unités d'exploitation, deux audits distincts devront être réalisés. Lorsque des groupes, tels que le management, doivent être audités deux fois, le choix des personnes à contrôler peut permettre de ne pas interroger deux fois la même personne. De plus, le chevauchement est la conséquence du choix de l'organisation d'avoir deux trajets d'audit. Aucune réduction n'est accordée sur le nombre de journées de travail.

— Les produits SCL (voir chapitre 8) sont applicables aux entreprises employant au moins 5 personnes. Les travailleurs sont définis comme la somme du personnel interne + du personnel intérimaire.

— Le nombre total de travailleurs se réfère à celui de l'établissement et des succursales concernés (appartenant au champ d'application de l'audit de certification). Pour déterminer le nombre de travailleurs, la somme du personnel employé + intérimaire s'applique, les auditeurs déterminent les personnes à interroger. Pour déterminer le nombre de travailleurs employés + intérimaires, on considère le nombre de travailleurs utilisés en moyenne sur une année. Le nombre minimum de personnes à interroger est de  $0,6\sqrt{M}$  pour la direction, le management, le personnel, etc. et de  $1,2\sqrt{M}$  pour les exécutants. M est égal au nombre total de travailleurs. Un audit de 40 % implique de s'entretenir avec au moins 40 % du nombre requis de personnes interrogées.

— Si l'entreprise a N projets en cours simultanément en moyenne par an, au moins  $0,6\sqrt{N}$  projets seront visités et testés au cours de l'audit, les auditeurs décident des projets à visiter. Le nombre total de projets correspond au nombre de projets de tous les établissements et toutes les succursales. Les projets à visiter doivent être répartis de manière égale entre l'établissement principal et les succursales à visiter. Lors d'un audit à 40 %, au moins 40 % du nombre requis de projets à visiter sont visités. Il faut toujours visiter au moins un projet.

### Succursales

Les succursales peuvent être visitées sur la base d'un échantillon conformément au tableau 4. Ici, (X) représente le nombre total de succursales et  $(\sqrt{x})$  représente le nombre minimum de succursales à visiter. Le choix des succursales doit tenir compte des éléments suivants:

— un bon reflet du travail effectué pour des commandes;

— les risques liés à la sécurité et les attitudes et comportements qui en découlent;

— une image la plus représentative possible de l'ensemble de l'établissement.

Tableau 4 — Visite des succursales

(X)	(√x)
2 < 6	2
6 < 12	3
12 < 20	4
20 < 30	5
30 < 42	6
37 ... etc.	

Une société d'exploitation ou une succursale peut, si elle entre dans le champ d'application du certificat, être ajoutée au certificat à condition que l'audit de suivi couvre l'ensemble du processus d'audit de la société d'exploitation ou de la succursale (séparément de l'organisation globale). Si l'échelon franchi est égal à celui de l'organisation dans son ensemble, la société d'exploitation/la succursale peut alors être incluse dans le processus d'audit de l'organisation dans son ensemble.

## 7.5 Visites de travail non annoncées

L'objectif d'une visite de travail non annoncée est de déterminer si une organisation satisfait aux exigences de l'échelle de la culture de sécurité dans sa pratique quotidienne «à tout moment». Une visite de travail non annoncée a lieu pendant l'audit de certification à partir de l'échelon 4.

L'organisme de certification propose de planifier une visite de travail non annoncée dans le cadre d'un audit d'échelon 3. Le client décide - dans le cas d'un audit d'échelon 3 - si ces éléments doivent être inclus.

Les conditions suivantes s'appliquent:

- Pour les échelons 4 et 5, au moins une visite de travail non annoncée a lieu au cours de chaque audit. Dans le cas d'un audit initial, la visite non annoncée est effectuée lors de l'audit d'échelon 2. Pour les petites organisations (10 travailleurs ou moins), la durée de la visite de travail non annoncée est d'une demi-journée au maximum.
- Le client fournit à l'auditeur une vue d'ensemble des projets en cours pendant les jours d'audit prévus.
- L'auditeur convient avec le client de la date de remise de cette vue d'ensemble.
- L'auditeur choisit un projet à visiter dans cette liste et, le jour même, indique au client quel projet sera visité.
- Le plan d'audit prévoit la visite non annoncée (sans le nom du projet).
- Les résultats de la visite de travail non annoncée font partie du rapport de l'audit concerné (il ne s'agit pas d'un rapport spécifique ou distinct).
- La visite de travail non annoncée fait partie du nombre de journées de travail pour l'évaluation globale.

## Schéma de certification SCL 2.0

Une visite de travail non annoncée consiste principalement en des observations, mais implique parfois aussi des entretiens.

Les observations sont conçues pour évaluer si le travail est effectué en toute sécurité. Il est possible de dialoguer avec le personnel si nécessaire. Ici, l'objectif n'est pas d'avoir des conversations approfondies, mais d'avoir une conversation courte pour obtenir plus de sens (contexte) au comportement affiché. Ces conversations ont lieu de préférence pendant les pauses ou avant ou après le travail.

Les modalités de ces visites de travail non annoncées dépendent du type d'organisation. En général, les principes suivants s'appliquent:

- organisation d'exécution: observer le travail sur le site (de construction);
- organisation de services: observer les opérations et mener de brefs entretiens sur les sites de construction (le cas échéant), observer les travailleurs au bureau (visiter et s'adresser aux travailleurs) et assister à des réunions/meetings.

L'objectif est d'observer le plus possible les travailleurs dans leur environnement de travail naturel.

### Situations exceptionnelles

S'il s'avère qu'il n'est pas possible d'effectuer une visite de travail non annoncée (par exemple dans le cas d'un audit offshore), une dispense peut être demandée au NEN. La demande doit être soumise avec une justification appropriée avant l'audit.

## 7.6 Exigences linguistiques dans les audits de la SCL

### 7.6.1 Audits de la SCL en dehors des Pays-Bas

Le point de départ est que l'audit est réalisé dans la langue du pays ou la langue véhiculaire de l'entreprise. Les organismes de certification qui souhaitent effectuer des audits SCL en dehors des Pays-Bas doivent former des auditeurs SCL locaux dans le pays concerné. L'équipe compte au moins un locuteur natif. Le deuxième auditeur doit avoir une maîtrise démontrable de la langue au niveau B2.

Pour commencer dans un «nouveau» pays, les éléments suivants sont autorisés:

- Pour les trois premiers clients ou les 20 premiers jours d'audit en deux ans par organisme de certification dans un pays où aucune activité SCL significative n'est encore développée, il est permis de réaliser un audit SCL avec des auditeurs SCL qui ne parlent pas la langue nationale/la langue de mise en œuvre de l'entreprise et qui sont accompagnés d'un interprète. L'équipe d'audit doit alors toujours comprendre un auditeur T4/T5.
- Si l'équipe compte un auditeur formé à la SCL qui est bien un locuteur natif, un interprète doit tout de même être prévu pour l'auditeur qui ne parle pas la langue en question. Si un auditeur n'est pas un locuteur natif, mais qu'il a une maîtrise suffisante de la langue, celle-ci doit être démontrée au niveau B2 (voir également l'annexe B).
- Un organisme de certification qui développe des activités de certification dans un pays a l'obligation de faire de son mieux pour développer activement le marché dans ce pays, en collaboration avec le propriétaire du schéma, d'autres organismes de certification et d'autres parties prenantes.
- Dans le cadre d'un vaste comité, il est décidé pour chaque pays si et comment les activités de la SCL seront développées dans un «nouveau» pays. Les organismes de certification qui exercent déjà des activités dans le nouveau pays sont tenus de participer à ce comité.

### **7.6.2 Exigences linguistiques dans les audits offshore et les audits d'organisations à vocation internationale**

Pour les audits où la langue de travail de l'entreprise est l'anglais (audits offshore et audits d'organisations à vocation internationale), il suffit que les deux auditeurs aient une compétence linguistique en anglais basée sur un test de langue de niveau B2.

L'anglais comme langue de travail signifie ici que tous les travailleurs couverts par le champ d'application de l'audit communiquent en anglais. Si des travailleurs qui ne communiquent pas en anglais sont interrogés, il convient de faire appel à un interprète.

### **7.6.3 Exigences linguistiques lors d'audits dans une entreprise néerlandaise où la plupart des travailleurs ne maîtrisent pas la langue néerlandaise**

Un audit SCL dans une entreprise néerlandaise dont la plupart des travailleurs ne parlent pas couramment le néerlandais peut être effectué par des auditeurs SCL néerlandais à l'aide d'un interprète. Si les membres du personnel sont de nationalités différentes (et parlent des langues différentes), le groupe le plus important de personnes dont ce n'est pas la langue maternelle est identifié et les personnes interrogées sont choisies dans ce groupe. Les entretiens se dérouleront en présence d'un interprète officiel. Lors des audits de suivi des années 2 et 3, un autre groupe de locuteurs non natifs peut être interrogé (s'il est représentatif). Les discussions ne doivent en aucun cas avoir lieu avec le seul contremaître. Le contremaître ne peut pas servir d'interprète.

## **7.7 Accords spécifiques sur l'évaluation**

### **7.7.1 La certification d'un projet**

Les exigences supplémentaires suivantes s'appliquent en cas de projet. Par exemple, la construction d'une infrastructure ferroviaire de A à B pour une durée de trois ans.

#### **Certificat et scope**

La portée est déterminante pour le certificat et doit être conforme aux activités évaluées. Un certificat est délivré pour chaque scope du projet. Cela implique que plusieurs certificats peuvent être délivrés/valables pour chaque projet. Ces certificats peuvent comporter différents échelons. La(les) phase(s) applicable(s) sont indiquées dans le scope. Un exemple de phase est «ingénierie» ou «exécution». Si la portée comprend plusieurs phases, celles-ci doivent être actives au moment de l'audit. Une phase peut être composée de plusieurs sous-activités. Celles-ci ne doivent pas toutes être actives au moment de l'audit. La certification de projet s'applique également à un projet au sein d'une même entreprise.

#### **Emploi du temps pour l'audit**

L'emploi du temps pour l'audit dépend du scope.

#### **Validité du certificat**

Le certificat est valable jusqu'à la fin du projet ou de la phase du projet. Si le projet ou la phase de projet dure plus d'un an, les activités de contrôle ont lieu conformément aux accords du chapitre 8. Si l'auditeur a des doutes pendant l'audit de suivi (par exemple, si le niveau précédemment déterminé sur la SCL est toujours le même), les accords réguliers, tels que mentionnés au chapitre 8, sont applicables.

## Schéma de certification SCL 2.0

### 7.7.2 Certification d'un département

La certification d'une partie d'une entreprise est liée à une certaine activité distinctive exercée par l'entreprise. Dans les grandes entreprises, cette composante est désignée sous le nom d'unité opérationnelle ou équivalent, voire hébergée dans une entité juridique distincte. La plus petite «unité de certification» possible est un département.

### 7.7.3 Certification d'une société offshore

Si la portée du contrôle comprend des activités offshore, des accords supplémentaires sont inclus dans l'annexe A.

## 7.8 Méthode d'évaluation

### 7.8.1 Généralités

Le SCL 2.0 se compose de 5 thèmes. Les thèmes sont divisés en sous-thèmes qui contiennent des descriptions de ce que vous rencontrez dans une organisation, chacun correspondant à un échelon particulier de la SCL.

Dans les descriptions, une distinction a été faite entre les «conditions préalables» et le «comportement».

Les descriptions des «conditions préalables» indiquent ce qu'une organisation doit avoir mis en place et organisé en termes de santé et de sécurité. Il s'agit en quelque sorte d'un cadre qu'une organisation met en place pour que chaque travailleur sache ce qu'il doit faire. Tenez compte de l'organisation en matière de S&S, de la disponibilité des ressources et de la clarté des tâches, ainsi que des responsabilités et des autorités en matière de S&S. Ces conditions peuvent faire partie d'un système de gestion, mais un tel système n'est pas obligatoire. Il n'est pas non plus nécessaire qu'une organisation dispose d'un document à ce sujet. Si c'est utile pour l'organisation, c'est bien sûr autorisé, mais ce n'est pas obligatoire.

Le comportement décrit la manière dont l'organisation et ses travailleurs traitent certaines questions au sein de l'organisation à un échelon donné - et ce qui est visible et audible.

Chaque thème est évalué. Cela implique une évaluation séparée des «conditions préalables» (CP) et du «comportement» (C). Comme l'évaluation de la culture porte essentiellement sur l'efficacité des efforts et des outils mis en œuvre, c'est l'évaluation du comportement qui pèse le plus lourd.

REMARQUE 1 Comment gérez-vous, en tant qu'auditeur, le fait qu'une description dans la norme ne s'applique pas à une entreprise spécifique?

L'audit est effectué «dans l'esprit de la norme», ce qui signifie qu'il faut tenir compte de l'intention de la description. Un exemple est la façon dont le terme «sous-traitants» (comme les entrepreneurs) est perçu.

REMARQUE 2 Quelles parties prenantes de l'organisation en cours de certification peuvent être identifiées comme sous-traitant?

Il ne s'agit pas seulement des «vraies» entrepreneurs, mais de toutes les parties qui exécutent (et donc entreprennent) des travaux au sens le plus large du terme. En effet, ces parties ont un impact direct ou indirect sur la sécurité. Outre les entreprises en sous-traitance susmentionnées, on peut citer comme exemples les organisations qui assurent la restauration au bureau, l'entreprise de peinture qui peint son propre immeuble de bureaux ou une entreprise de vente en gros ou de logistique qui se rend dans les locaux pour livrer des produits.



### 7.8.2 Évaluation verte, rouge et orange

L'évaluation permet d'attribuer une note verte, rouge et orange.

Une note verte indique que le thème est jugé suffisant.

Un thème est jugé suffisant (vert) si les auditeurs estiment que les caractéristiques de ce thème sont largement respectées. Il n'est pas nécessaire de se conformer entièrement aux caractéristiques d'un thème à un échelon donné. En effet, le comportement ne peut être corrigé à 100 %. Il y aura toujours des personnes qui auront un comportement différent. Il s'agit des schémas de comportement les plus courants, des habitudes, des règles non écrites, etc. Il s'agit d'une vue d'ensemble.

Une note rouge indique qu'un thème est jugé insuffisant.

Une note orange indique que l'organisation répond partiellement aux descriptions associées à un thème **et** qu'elle s'efforce d'obtenir une note satisfaisante.

### 7.8.3 Les échelons ne sont pas cumulatifs

Chaque thème contient des descriptions adaptées au niveau d'un échelon particulier. En général, le comportement à un échelon supérieur semble différent de ce qui est décrit aux échelons inférieurs. Par exemple: à l'échelon 1, la santé et la sécurité ne sont pas un sujet de discussion et ne font l'objet d'aucune attention; à l'échelon 5, tout le monde discute en permanence pour améliorer la santé et la sécurité.

En outre, plus l'échelon est élevé, plus les parties impliquées sont nombreuses: d'abord principalement la direction, puis le management, le responsable direct et enfin les travailleurs. Plus l'échelon est élevé, plus les travailleurs prennent eux-mêmes l'initiative de travailler de manière sûre et saine et plus ils en assument la responsabilité.

Une organisation est évaluée sur (la colonne) des descriptions de l'échelon audité. L'évaluation est basée sur l'image correspondant à l'échelon le plus élevé. Les échelons inférieurs ne sont pas «colorés en vert» dans le processus.

Si la description d'un échelon particulier n'est pas appropriée pour l'organisation, la description d'échelons supérieurs ou inférieurs est envisagée.

Par exemple, si une entreprise souhaite être certifiée pour l'échelon 3, les descriptions de l'échelon 3 sont examinées. Si une exigence n'est pas satisfaite, les descriptions des échelons inférieurs sont prises en compte. En fonction des résultats de cette évaluation, l'organisation reçoit un certificat correspondant à l'échelon inférieur.

Toutefois, une organisation peut ne pas répondre aux descriptions de l'échelon 3, mais obtenir un score plus élevé pour un thème particulier. L'auditeur vérifie ensuite à quel niveau l'organisation se situe pour ce thème: échelon 4 ou échelon 5. Ces informations sont consignées dans le rapport afin que l'organisation puisse se faire une idée précise de ses résultats dans ce domaine et, le cas échéant, du potentiel de croissance dont elle dispose pour passer à l'échelon supérieur.

Une entreprise a au moins atteint l'échelon 1 de la SCL si elle a effectué une évaluation et si elle a l'ambition de continuer à progresser sur l'échelle de la culture de sécurité.

Le fait qu'un ou plusieurs thèmes atteignent un niveau plus élevé que celui auquel l'audit a été demandé/introduit ne conduit pas à **pas** à l'attribution d'un échelon supérieur.

## 7.8.4 Exemples détaillés d'évaluation

Tableau 5— Exemple 1: l'organisation est notée à l'échelon 4 mais se voit attribuer l'échelon 3

Thèmes	Échelon 1		Échelon 2		Échelon 3		Échelon 4		Échelon 5	
	CP	C	CP	C	CP	C	CP	C	CP	C
1										
2										
3										
4										
5										
<b>Évaluation finale</b>	Cette organisation ne recevra pas de certificat T4, car tous les thèmes C n'ont pas été jugés suffisants. L'organisation recevra un certificat T3.									

Tableau 6 — Exemple 2: l'organisation est évaluée à l'échelon 4 et obtient l'échelon 4

Thèmes	Échelon 1		Échelon 2		Échelon 3		Échelon 4		Échelon 5	
	CP	C	CP	C	CP	C	CP	C	CP	C
1										
2										
3										
4										
5										
<b>Évaluation finale</b>	Cette organisation recevra un certificat T4. Un thème n'est pas encore jugé «satisfaisant», mais l'organisation montre qu'elle est déjà partiellement conforme et qu'elle fait des efforts pour obtenir une évaluation satisfaisante. En matière de comportement (C), tous les thèmes sont jugés satisfaisants et l'évaluation d'un thème est adéquate pour le niveau T5. L'auditeur le mentionnera dans son rapport.									

### 7.8.5 Possibilité d'ouvrir les audits jusqu'à l'échelon 3

Si l'organisation à certifier le souhaite, elle peut choisir un audit ouvert. Cela signifie alors qu'un échelon particulier n'est pas choisi à l'avance, mais que l'auditeur définit le niveau atteint.

Cette option est proposée jusqu'à l'échelon 3.

Le point d'ancrage de cet audit est l'échelon 3. Pour cet audit, les journées de travail associées à l'échelon 3 s'appliquent.

Le résultat de l'évaluation peut être l'échelon 1, l'échelon 2 ou l'échelon 3.

### 7.8.6 Pas d'audit possible à l'échelon 1

L'échelon 1 contient de nombreuses descriptions d'aspects dont l'organisation ne s'est pas encore occupée. Les descriptions indiquent que certains comportements souhaités en matière de S&S ne sont pas encore en place. Il n'est donc pas possible d'effectuer un audit sur cet échelon.

Toutefois, il est possible qu'un certificat à l'échelon 1 soit délivré à la suite d'un audit à un échelon supérieur.

### 7.8.7 Évaluation lors de l'audit initial ou du renouvellement de la certification

L'audit initial fait référence à la première certification qui a lieu au cours de l'année 1. Le renouvellement de la certification a lieu la quatrième, la septième année, etc. Pour la certification initiale et le renouvellement de la certification:

- Tous les thèmes sont classés CP et C.
- Lors de l'évaluation des CP, au moins quatre thèmes sur cinq doivent être jugés «satisfaisants» (vert). Le thème qui n'a pas un score vert doit obtenir un score orange pour une évaluation positive. Une note rouge signifie que l'échelon n'a pas été franchi.
- Lors de l'évaluation des C, tous les thèmes doivent être jugés «satisfaisants» (verts).

## 7.9 Rapport d'audit

### 7.9.1 Accords généraux

Le rapport d'audit doit au moins présenter les résultats des exigences de l'échelle de la culture de sécurité et indiquer quel échelon de l'échelle a été contrôlé. Les noms des personnes interrogées figureront dans le rapport d'audit, les déclarations ne pouvant être rattachées à des individus. L'incapacité ou l'impossibilité de l'entreprise à démontrer qu'elle se conforme aux exigences est mentionnée séparément dans le rapport d'audit. Chaque rapport d'audit doit comporter une conclusion sur l'échelon de l'échelle de la culture de sécurité déterminé par l'auditeur. Le résultat de l'audit ne peut être positif que si les exigences minimales de l'échelon sont respectées. Dans le cas d'un rapport d'audit positif, la conclusion indique l'échelon atteint et formule une recommandation à l'OC pour qu'il délivre ou modifie l'échelon sur le certificat.

La décision de certification de l'OC est prise sur la base des éléments suivants:

- un rapport d'audit complet avec une conclusion positive sur l'échelon atteint et une recommandation de certification;

## Schéma de certification SCL 2.0

- les annexes généralement requises, telles qu'une déclaration de la direction sur les activités et les entités commerciales, pour l'encadrement, si possible avec une copie de la structure organisationnelle (juridique) du rapport du commissaire aux comptes annuel;
- les annexes spécifiquement requises, telles que le rapport d'audit, les notes et constatations des auditeurs, la justification de l'évaluation des auditeurs.

Le rapport est mis à la disposition de la direction de l'entreprise par l'OC au plus tard 15 jours ouvrables après le dernier jour d'audit. Le rapport d'audit reste indissociable du certificat pour justifier l'échelon atteint sur l'échelle de la culture de sécurité. Le rapport d'audit est confidentiel et, en tant que tel, n'a pas le statut nécessaire pour démontrer à des tiers le respect des exigences de l'échelle de culture de sécurité.

Le NEN n'a aucune influence sur le rapport d'audit et les résultats de l'audit. Le NEN ne reçoit pas non plus de rapport. Le NEN a la possibilité de consulter les rapports d'audit en tant qu'échantillon pour l'évaluation de l'OC/de l'auditeur et en cas de plaintes de la part des audités.

### 7.9.2 Responsabilité et justification des conclusions

Dans le système d'évaluation de l'échelle de la culture de sécurité, il est très important de rendre des comptes au client et de lui fournir des justifications. Cela se fait en trois étapes:

- 1) Un résumé oral de l'entretien est présenté après chaque entretien.
- 2) A la fin de chaque journée d'audit, un feedback verbal est donné à un niveau un peu plus abstrait sur l'ensemble de l'audit jusqu'à ce point. Il ne s'agit pas encore d'une conclusion préliminaire. Cela évite que l'évaluation n'ait lieu qu'à la fin de l'audit et que le client ait des surprises (désagréables).
- 3) La présentation et l'évaluation finale préliminaire de l'audit sont effectuées à la fin de l'ensemble du processus d'audit, comme convenu avec le client.

Avant d'être remis au client, le rapport fait l'objet d'un examen interne au sein de l'OC.

### 7.9.3 Exigences en matière de rapports

Outre l'obligation de rendre des comptes et la justification, il est essentiel d'établir des rapports de qualité. Au cours de l'audit, les cinq thèmes sont évalués avec les sous-thèmes. Sur cette base, l'équipe d'audit identifie les points forts et les domaines à améliorer. Cette énumération des points forts et des points à améliorer donne à l'organisation une idée de sa position au sein d'un échelon, et donc du potentiel de croissance pour chaque thème.

Les auditeurs ne donnent pas de conseils, mais font part de leurs constatations dans le rapport: qu'est-ce que l'auditeur a observé? Cette description ne contient aucun jugement de valeur ni aucune opinion.

Le rapport ne doit pas permettre de remonter à une personne. Les questions personnelles ne doivent pas faire partie du rapport.

Une image générale de la culture de l'organisation rencontrée est d'abord présentée. Cela comprend également une évaluation finale avec l'attribution d'un échelon.

La justification de cette évaluation finale par thème est ensuite fournie de la manière suivante:

- Pour chaque thème, des rapports sont rédigés pour les sous-thèmes individuels sur ce qui est bon et ce qui pourrait être amélioré. Une conclusion finale justifiant chaque thème est également fournie.
- Chaque thème fait l'objet d'une conclusion finale et d'une justification. Une note est indiquée pour chaque thème (sur les conditions préalables et le comportement): verte, orange, rouge. CP et C sont évalués conjointement.
- L'énumération par thème doit être axée sur la culture. Si l'auditeur a vu quelque chose d'inhabituel, il doit le nommer en ajoutant ce qu'il pense que cela signifie pour la culture. Si l'auditeur constate des aspects qui ont une relation directe avec les éléments décrits dans les «conditions préalables», ceux-ci doivent également être nommés. Lors de l'évaluation des «conditions préalables», la relation et les conséquences pour la culture sont établies. L'image globale du thème est ici prépondérante.
- Pour chaque thème, les points forts et les domaines à améliorer dans le domaine de la culture sont rapportés pour les sous-thèmes sous-jacents. Pour toute observation sur les conditions préalables, la relation avec la culture et les conséquences pour celle-ci sont établies.

Dans la justification, il doit être possible de savoir pourquoi le thème a reçu une note particulière. De cette manière, l'équipe d'audit assume la responsabilité de la bonne conduite de l'audit, dont les conclusions peuvent également aider directement l'organisation à gravir les échelons.

L'OC est libre d'utiliser sa propre présentation à cette fin.

### 7.10 Remise du certificat et de la déclaration

L'intitulé du certificat/de la déclaration est le suivant: «Safety Culture Ladder-certificaat of statement trede N» (Certificat ou déclaration de l'échelle de la culture de sécurité échelon N), où N peut prendre la valeur 1, 2, 3, 4 ou 5. Un certificat ou une déclaration indique l'échelon le plus élevé atteint et la date de délivrance du certificat ou de la déclaration. Chaque certificat ou déclaration est un document unique de format A4 portant un numéro unique. Ce numéro est fourni par l'OC. L'OC délivre le certificat ou la déclaration à l'entreprise.

Si un audit SCL est réalisé dans une société holding possédant plusieurs sites, un seul certificat est délivré. La société holding figure sur le certificat principal et les succursales/sociétés opérationnelles sont énumérées dans l'annexe.

Le certificat et la déclaration indiquent au moins:

- le nom légal, l'adresse avec le lieu d'établissement et le numéro de la chambre de commerce de l'entité commerciale ou des entités commerciales couvertes par la certification Safety Culture Ladder; si une succursale n'a pas de numéro de chambre de commerce, le numéro de la chambre de commerce de l'établissement principal est inclus;
- le nom de l'OC tel qu'il figure dans la déclaration de compétence;
- l'échelon atteint (ou l'échelon atteint indicatif dans le cas d'une déclaration) sur l'échelle de la culture de sécurité (SCL, échelon 1, 2, 3, 4 ou 5);
- le champ d'application du certificat/de la déclaration;

## Schéma de certification SCL 2.0

- le nom et la signature du représentant de l'OC;
- une référence au numéro de version de la norme Safety Culture Ladder utilisée (Safety Culture Ladder 2.0, avec indication de la date de la version);
- la date de première émission et la date de mutation;
- le numéro d'enregistrement du certificat/de la déclaration, délivré(e) par l'OC. Le certificat délivré par une OC est notifié par l'OC au NEN pour publication dans le registre des certificats.

### 7.11 Validité du certificat et de la déclaration

Un certificat d'échelle de culture de sécurité ou une déclaration d'échelon N délivré(e) par un OC a une validité de trois ans, sous réserve d'un audit de suivi annuel. À partir de 10 mois et au plus tard 12 mois après la certification, un audit de suivi est nécessaire pour maintenir la validité du certificat ou de la déclaration obtenu(e) à l'origine.

Une fois qu'elle est présumée avoir gravi un échelon, une entreprise est libre de demander une nouvelle évaluation à un OC. Cette démarche ne peut être effectuée que six mois après l'obtention du certificat. Si une entreprise ne satisfait pas (ou plus) aux exigences, elle peut effectuer un audit supplémentaire dans un délai de 13 semaines pour démontrer que le premier audit contient une erreur de mesure et que l'exigence est satisfaite. L'examen porte ensuite spécifiquement sur les thèmes prétendument «incorrectement» évalués. L'OC établit un plan d'audit à cet effet.

Si la deuxième mesure montre également que l'entreprise ne répond pas (ou plus) aux exigences, l'entreprise perd son certificat à l'échelon N et - sur la base de l'avis de l'OC - est certifiée pour un échelon inférieur. Il n'est pas permis de changer d'OC ou d'auditeur au cours de la période de 13 semaines. Par la suite, une entreprise peut changer à condition d'en informer le NEN au préalable. Une déclaration émise pour le produit Approved Self Assessment a également une validité de 3 ans.

Un certificat/une déclaration peut être repris(e) par un autre OC dans les conditions définies dans le document IAF MD2 Mandatory Document for the Transfer of Accredited Certification of Management System (document obligatoire pour le transfert de la certification accréditée d'un système de gestion). Il est important de procéder à une transition en bonne et due forme.

### 7.12 Audit d'essai

Si une entreprise souhaite découvrir ce qu'implique un audit de l'échelle de culture de sécurité, mais ne veut pas encore faire procéder à une véritable «certification», elle a la possibilité de «tester» à petite échelle si certains sujets répondent aux exigences et d'acquérir de l'expérience en matière d'audit de l'échelle de culture de sécurité. L'audit d'essai a une portée limitée et ne donne pas lieu à l'attribution d'une note, d'un certificat ou d'une déclaration. Le champ d'application est fixé à 40 % d'un audit de certification complet, avec un minimum d'un jour et demi de travail par auditeur (soit un total de trois jours de travail). Au minimum, la direction, le management et les exécutants sont évalués et un projet est visité. L'audit d'essai a lieu par défaut à l'échelon 3. L'OC ne peut pas juger si un échelon a été franchi ou non.

## 8 Produits Safety Culture Ladder

### 8.1 Généralités

Les produits suivants sont disponibles pour l'échelle de la culture de sécurité (voir tableau 7).

**Tableau 7 — Produits SCL**

Produit	Année 1	Année 2	Année 3
<b>SCL Original</b>  <i>applicable jusqu'à l'échelon 5 inclus</i>	Audit à 100 % — Certificat SCL Original — valable pendant trois ans avec indication d'échelon — libre choix de l'auto-évaluation — journées de travail selon le tableau 2 ou 3 — deux auditeurs	Audit à 100 % — conservation du certificat — libre choix de l'auto-évaluation — journées de travail selon le tableau 2 ou 3 — deux auditeurs	Audit à 100 % — conservation du certificat — libre choix de l'auto-évaluation — journées de travail selon le tableau 2 ou 3 — deux auditeurs
<b>SCL</b>  <i>applicable jusqu'à l'échelon 4 inclus</i>	Audit à 100 % — Certificat SCL valable trois ans avec indication d'échelon — libre choix de l'auto-évaluation — journées de travail selon le tableau 2 ou 3 — deux auditeurs	Audit de suivi à 40 % — conservation du certificat — libre choix de l'auto-évaluation — tableau des journées de travail 40 % — deux auditeurs	Audit de suivi à 40 % — conservation du certificat — libre choix de l'auto-évaluation — tableau des journées de travail 40 % — deux auditeurs
<b>SCL Light</b>  <i>applicable jusqu'à l'échelon 3 inclus</i>	Audit à 40% SCL Light — déclaration valable 3 ans avec indication d'échelon — tableau des journées de travail 40 % — choix entre SAQ Compact et SAQ Extended — évaluation analyse des lacunes et plan d'action — deux auditeurs	Contrôle du plan d'action — conservation de la déclaration — une journée de travail <sup>a</sup> — un auditeur	Contrôle du plan d'action — conservation de la déclaration — une journée de travail <sup>a</sup> — un auditeur

## Schéma de certification SCL 2.0

<b>Approved</b>  <b>Self</b>  <b>Assessment</b>  <i>pas d'indication d'échelon</i>	Contrôle d'auto-évaluation — Déclaration par l'OC valable 3 ans sans indication d'échelon — SAQ Compact obligatoire — évaluation analyse des lacunes et plan d'action — une journée de travail — un auditeur	Contrôle du plan d'action — conservation de la déclaration — 0,5 journée de travail — un auditeur	Contrôle du plan d'action — conservation de la déclaration — 0,5 journée de travail — un auditeur
<sup>a</sup> L'emploi du temps d'une journée comprend le temps de déplacement nécessaire pour se rendre d'un site à l'autre mais ne comprend pas le temps de déplacement domicile-travail.			

Les paragraphes ci-dessous exposent les dispositions applicables à l'évaluation des différents produits SCL.

### 8.2 SCL Original

Au niveau du certificat SCL Original, l'OC évalue la culture de sécurité et de santé par le biais d'un audit tel que décrit au chapitre 7. Un audit à 100 % est effectué aussi bien au cours de l'année 1 que des années 2 et 3. Le certificat SCL Original est valable 3 ans si le même échelon est atteint au cours des années 2 et 3. Si tel n'est pas le cas, le certificat délivré n'est plus valable. Au cours de l'année 2 ou 3, le passage à un échelon supérieur ou une extension de la portée est possible. Dans ce cas, un nouveau certificat est délivré au cours de l'année correspondante, avec une nouvelle validité de 3 ans. Il est possible de passer du certificat SCL Original à la SCL au cours de la deuxième année. Dans ce cas, un nouveau certificat SCL sera délivré pour une durée restante de deux ans. Le certificat SCL Original est applicable à tous les échelons.

#### Conditions d'évaluation

Tous les thèmes sont évalués selon les critères CP (conditions préalables) et C (comportement).

Lors de l'évaluation des CP, au moins quatre thèmes sur cinq doivent être jugés «satisfaisants» (vert). Le thème qui n'a pas un score vert pour les CP doit obtenir un score orange pour une évaluation positive. Une note rouge signifie que l'échelon n'a pas été franchi.

Lors de l'évaluation des C, tous les thèmes doivent être jugés «satisfaisants» (verts).

Le point de départ du certificat SCL Original est de continuer à répondre aux exigences de l'évaluation. Cela peut impliquer que le même thème continue à obtenir un score orange ou qu'un thème différent pour C obtienne un score orange.

S'il s'avère que l'entreprise ne satisfait plus aux exigences, mais que les résultats de l'audit montrent qu'un échelon inférieur a été atteint, un nouveau certificat peut être délivré pour un échelon inférieur.



## 8.3 SCL

### 8.3.1 Généralités

Au niveau de la SCL, l'OC évalue la culture de sécurité et de santé comme décrit au chapitre 7. Un audit à 100 % est effectué lors de l'audit initial ou du renouvellement de la certification. Le certificat SCL est valable 3 ans; dans les deux années intermédiaires, une évaluation a lieu par le biais d'un audit à 40 %. Lors de chaque audit, tous les thèmes sont évalués. La SCL est applicable jusqu'à l'échelon 4 inclus.

### 8.3.2 Année 1

La première année, l'audit est un audit de certification complet (100 %) comme décrit dans le tableau 7.

### 8.3.3 Années 2 et 3

L'audit de suivi au cours des années 2 et 3 répond aux conditions suivantes:

- L'ampleur de l'audit est fixée à un minimum de 40 % d'un audit de certification complet comme décrit dans le tableau 2 ou 3, avec un minimum de deux journées de travail pour l'échelon 2 et de trois journées de travail à partir de l'échelon 3.
- Lors de chaque audit, tous les thèmes sont évalués. 40 % signifie que l'échantillon à prélever est fixé à 40 % en termes de travailleurs à interroger.
- Les résultats sont consignés dans un rapport, avec un résumé.
- L'audit évalue au moins la direction, le management et les exécutants.
- Au moins une visite de travail/projet a lieu.
- Une extension de la portée ou un passage à l'échelon supérieur, en année 2 ou 3, est considéré comme une «certification initiale». Dans ce cas, un audit à 100% doit être effectué. Un nouveau certificat est émis, d'une validité de 3 ans.

#### Conditions d'évaluation

Tous les thèmes sont évalués selon les critères CP (conditions préalables) et C (comportement).

Lors de l'évaluation des CP, au moins quatre thèmes sur cinq doivent être jugés «satisfaisants» (vert). Le thème qui n'a pas un score vert pour les CP doit obtenir un score orange pour une évaluation positive. Une note rouge signifie que l'échelon n'a pas été franchi.

Lors de l'évaluation des C, tous les thèmes doivent être jugés «satisfaisants» (verts).

Le point de départ des audits de suivi est de continuer à répondre aux exigences de l'évaluation. Cela peut signifier, par exemple, que le même thème obtient toujours un score orange pour C ou qu'un autre thème obtient un score orange pour C.

Si, lors de l'audit de suivi en année 2 ou 3, un auditeur ne peut pas confirmer que les conditions d'évaluation sont respectées, un audit à 100 % doit alors être effectué dans les trois mois. 100% signifie que les 60 % restants de l'audit sont effectués.

## Schéma de certification SCL 2.0

Si cet audit établit que l'entreprise ne satisfait plus aux exigences, mais que les résultats de l'audit montrent qu'un échelon inférieur a été atteint, un nouveau certificat peut être délivré pour un échelon inférieur.

### 8.4 SCL Light

#### 8.4.1 Généralités

Dans l'audit SCL Light, l'OC donne une indication de la culture de sécurité et de santé, de l'analyse des lacunes et du plan d'action. L'audit initial ou la nouvelle certification représente 40 % d'un audit de certification complet comme décrit dans le chapitre 7. Étant donné qu'aucune évaluation complète de la culture n'est effectuée, aucun certificat n'est délivré, mais une «déclaration SCL Light» est émise (en cas de bon résultat). La déclaration de l'audit SCL Light indique un d'échelon et est valable 3 ans; dans les deux années intermédiaires, il est évalué si le plan d'action a été réalisé conformément aux accords. Le SCL Light est applicable jusqu'à l'échelon 3.

#### 8.4.2 Année 1

L'audit SCL Light en année 1 répond aux exigences suivantes:

- L'OC évalue le SAQ, l'analyse des lacunes et le plan d'action qui ont été établis par (ou au nom de) l'organisation concernée.
- Pour réaliser l'auto-évaluation, il est possible de choisir entre le SAQ Extended et le SAQ Compact, qui sont disponibles auprès du NEN(<https://www.webtoolscl.nl>). Le dossier en ligne dans lequel les rapports peuvent être téléchargés est relié à cet instrument.

#### Analyse des lacunes

Une analyse des lacunes est une méthode permettant de comparer une situation existante et une situation souhaitée. Dans ce cas, les résultats du SAQ sont comparés avec l'échelon que l'organisation souhaite atteindre.

L'analyse des lacunes est établie par (ou au nom de) l'organisation concernée au cours de l'année 1, puis de nouveau au cours de l'année 4. Cette analyse des lacunes est évaluée par l'OC lors de l'émission d'une déclaration SCL Light. Évaluer signifie: contrôler la présence d'informations minimales.

L'analyse des lacunes contient au minimum les informations suivantes:

- la date / période d'exécution du SAQ (SAQ Compact of SAQ Extended);
- les résultats de l'auto-évaluation;
- l'identification de ce qui obtient un score inférieur au niveau souhaité;
- une analyse de la situation existante par rapport à la situation souhaitée;
- un relevé des mesures nécessaires pour passer d'une situation existante à une situation souhaitée. L'OC évalue ici si des mesures ont été formulées pour combler les lacunes. Dans ce cadre, il est évalué si les mesures ont été formulées de façon spécifique et mesurable et si elles sont liées aux «écarts» identifiés, mais l'OC n'évalue pas leur efficacité sur le plan du contenu.

### Le plan d'action

Le plan d'action est établi par (ou au nom de) l'organisation concernée. Le plan d'action définit pour les années à venir les actions concrètes à entreprendre afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires apparues dans l'analyse des lacunes. Cela signifie que, pour chaque mesure de l'analyse des lacunes, un plan par étapes est établi pour passer de la situation existante à la situation souhaitée.

Le plan par étapes comprend au minimum:

- une description des actions concrètes et du résultat escompté;
- une planification détaillée avec des délais d'exécution pour chaque action;
- le nom et la fonction des personnes responsables des actions.

Une priorité peut être établie; dans ce cas, certaines actions seront programmées pour les années suivantes. Le plan d'action contient aussi une description de la façon dont la mise en œuvre des actions sera contrôlée et éventuellement adaptée. Le cas échéant, le plan d'action comprend également un relevé des actions et résultats des années précédentes.

### L'audit à 40 %

L'ampleur de l'audit est fixée à un minimum de 40 % d'un audit de certification complet comme décrit dans le tableau 2 ou 3, avec un minimum de deux journées de travail pour l'échelon 2 et de trois journées de travail à partir de l'échelon 3.

- Tous les thèmes sont évalués. 40 % signifie que l'échantillon à prélever est fixé à 40 % en termes de travailleurs à interroger.
- Les résultats sont consignés dans un rapport, avec un résumé.
- L'audit évalue au moins la direction, le management et les exécutants.
- Au moins une visite de travail/projet a lieu. Le choix du site est déterminé par l'auditeur. La représentativité du site (dans le cadre de la portée de l'audit), la portée de l'audit, les risques et les expériences antérieures chez le donneur d'ordre (dans le cadre de la SCL) jouent ici un rôle.
- L'audit ne donne pas lieu à l'émission d'un certificat, mais uniquement à une déclaration indiquant que l'échelon a été obtenu, à titre indicatif.
- Une extension de la portée ou un passage à l'échelon supérieur, en année 2 ou 3, est considérée comme une «certification initiale». Dans ce cas, un audit à 40 % doit être effectué. Une nouvelle déclaration avec indication d'échelon est émise, d'une validité de 3 ans.

### Conditions d'évaluation

Tous les thèmes sont évalués sur la base des critères CP (conditions préalables) et C (comportement).

Lors de l'évaluation des CP, au moins quatre thèmes sur cinq doivent être jugés «satisfaisants» (vert). Le thème qui n'a pas un score vert doit obtenir un score orange pour une évaluation positive. Une note rouge signifie que l'échelon n'a pas été franchi.

Lors de l'évaluation des C (comportements), tous les thèmes doivent être jugés «satisfaisants» (verts). Aucun échelon n'est émis, mais seulement une indication d'échelon.

## Schéma de certification SCL 2.0

### 8.4.3 Années 2 et 3: plan d'action pour l'évaluation

Une évaluation du plan d'action a lieu au cours des années 2 et 3.

L'objectif de cette évaluation n'est pas de contrôler si l'indication d'échelon émise est toujours correcte. Il s'agit plus que d'un simple examen des documents, par le biais du contrôle du plan d'action. En effet, une visite du site a également lieu, incluant des observations et entretiens.

La vérification du plan d'action et la visite du site permettent de vérifier si les progrès escomptés ont eu lieu ou non, ou s'ils sont pratiquement inexistantes. S'il est constaté que les progrès escomptés n'ont pas eu lieu, une évaluation de l'année 1 est de nouveau effectuée en année 2 (audit à 40 %). Dans ce cadre, l'auditeur demande une analyse des raisons pour lesquelles les progrès n'ont pas eu lieu et la façon d'éviter cette absence de progrès à l'avenir. À partir de l'année 4, le cycle normal recommence (audit à 40 % - contrôle du plan d'action - contrôle du plan d'action).

### 8.4.4 Transition de la déclaration SCL Light au certificat SCL

Si une organisation dispose d'une déclaration SCL Light et souhaite obtenir la certification SCL, un audit supplémentaire de 60 % est suffisant si les conditions suivantes sont remplies:

- L'audit supplémentaire de 60 % est réalisé dans les trois mois suivant l'audit initial de 40 % (c'est-à-dire qu'il s'agit de l'audit de 40 % qui a permis d'obtenir la déclaration SCL Light).
- Il n'y a pas de changement significatif de champ d'application ou d'organisation au sein de l'entreprise.
- Il n'y a pas d'augmentation d'échelon.

Le nouveau certificat indiquera la date de délivrance du nouveau certificat.

## 8.5 Approved Self Assessment (ASA - auto-évaluation approuvée)

### 8.5.1 Généralités

L'Approved Self Assessment comprend une auto-évaluation, une analyse des lacunes et un plan d'action.

Dans le cadre de l'Approved Self Assessment (ASA - auto-évaluation approuvée), une évaluation est effectuée et aucune déclaration n'est émise concernant l'échelon. L'auto-évaluation approuvée est une confirmation indépendante qui établit raisonnablement que l'auto-évaluation, l'analyse des lacunes et le plan d'action ont été correctement menés et préparés.

Pour toutes les parties, il doit être clair que, dans le cas d'une ASA, un OC n'inventorie/ne contrôle aucunement le niveau de la culture en matière de sécurité. L'auditeur se contente de vérifier si l'auto-évaluation a été réalisée par l'organisation conformément aux accords. Cela peut uniquement mener à la déclaration suivante: «L'auditeur a établi que l'Approved Self Assessment a été effectuée conformément aux prescriptions NEN en vigueur.»

### Auto-évaluation et analyse des lacunes

Pour l'auto-évaluation, il est obligatoire d'utiliser le SAQ Compact, disponible auprès du NEN (<https://www.webtoolscl.nl>). La Self Assessment est une auto-évaluation de la culture en matière de sécurité, effectuée par l'organisation concernée. Le dossier en ligne dans lequel les rapports peuvent être téléchargés est relié à cet instrument. Ces rapports indiquent comment une organisation s'auto-évalue en termes d'attitude et de comportement sur un thème particulier.

Les résultats du SAQ Compact sont utilisés pour l'analyse des lacunes, pour comparer la situation existante et la situation souhaitée, en ce qui concerne la culture en matière de sécurité.

L'analyse des lacunes est établie par (ou au nom de) l'organisation concernée au cours de l'année 1, puis de nouveau au cours de l'année 4. Cette analyse des lacunes est évaluée par l'OC. Évaluer signifie: contrôler la présence d'informations minimales.

L'analyse des lacunes contient au minimum les informations suivantes:

- la date / période d'exécution du SAQ;
- les résultats de l'auto-évaluation;
- l'identification de ce qui obtient un score inférieur au niveau souhaité;
- une analyse de la situation existante par rapport à la situation souhaitée.

### **Le plan d'action**

Le plan d'action est établi par (ou au nom de) l'organisation concernée et définit pour les années à venir les actions concrètes à entreprendre afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires apparues dans l'analyse des lacunes. Cela signifie que, pour chaque mesure de l'analyse des lacunes, un plan par étapes est établi pour passer de la situation existante à la situation souhaitée.

Le plan par étapes comprend au minimum:

- une description des actions concrètes et du résultat escompté;
- une planification détaillée avec des délais d'exécution pour chaque action;
- le nom et la fonction des personnes responsables des actions.

Une priorité peut être établie; dans ce cas, certaines actions seront programmées pour les années suivantes. Le plan d'action contient aussi une description de la façon dont la mise en œuvre des actions sera contrôlée et éventuellement adaptée. Le cas échéant, le plan d'action comprend également un relevé des actions et résultats des années précédentes.

### **8.5.2 Année 1**

La journée d'audit comprend les parties suivantes:

- la préparation;
- l'étude (menée sur site);
- l'établissement du rapport.

#### **Préparation**

L'auditeur reçoit (un accès aux éléments suivants):

- l'auto-évaluation - justification des résultats;
- l'analyse des lacunes de l'organisation - une justification des résultats;
- le plan d'approche/d'action - détaillant les domaines d'amélioration à travailler au cours de la période à venir, avec les responsabilités et le calendrier.

## Schéma de certification SCL 2.0

L'auditeur établit un programme de la journée (voir tableau 8), en fonction des documents reçus.

### Étude

L'auditeur mène une étude sur site. Le choix du site est déterminé par l'auditeur. Il peut s'agir d'une visite de bureau ou d'une visite de projet. Le champ d'application lié à un projet nécessite toujours une visite du projet. Ici, l'auditeur observe passivement («que remarque-t-on?»). L'étude comprend un examen des documents ainsi que des entretiens, afin de vérifier les aspects suivants:

- contrôles croisés afin de vérifier, entre autres, s'il existe un lien logique entre les réponses données;
- identification des points problématiques et questions importantes pour lesquels l'organisation accorde remarquablement peu ou remarquablement beaucoup de points ou encore, les déclare «sans objet». Le SAQ Compact comprend un champ obligatoire pour justification, dans le cas de réponses «sans objet». Si la justification est trop souvent infondée, l'étude peut être interrompue;
- le SAQ Compact a-t-il été rempli par suffisamment de répondants de tous les niveaux de l'organisation, afin d'obtenir un résultat fiable? Dans ce cadre, le guide de calcul du SAQ donne une indication du nombre de répondants nécessaire pour obtenir une image réaliste; pour le SAQ Compact, le guide de calcul est obligatoire;
- qu'a fait l'organisation des résultats des différents répondants: ces résultats ont-ils fait l'objet d'une discussion? Quelles actions ont alors été prises?
- éventuels résultats des observations (aspects observés passivement par l'auditeur).

L'auditeur reçoit également des informations pertinentes concernant les performances en matière de sécurité, dont:

- des informations sur la tendance des incidents sur plusieurs années, sur la gestion de ces incidents par l'entreprise et sur les enseignements tirés;
- des informations sur les incidents graves (incidents entraînant un absentéisme, des blessures permanentes ou un décès) survenus au cours de l'année passée, dont une brève description de ces incidents, leur gestion par l'entreprise et les enseignements tirés;
- des informations relatives aux sanctions en cas de comportement indésirable en matière de S&S et appréciation du comportement souhaité en matière de S&S au sein de l'organisation au cours de l'année passée;
- le leadership et le comportement exemplaire du management.

L'auditeur évalue le plan d'action, qui comprend:

- une programmation des mesures prises;
- pour chaque mesure de l'analyse des lacunes, un plan par étapes pour passer de la situation existante à la situation souhaitée, comprenant au minimum:
  - une description des actions concrètes, du résultat escompté et des moyens mis en œuvre à cet effet;
  - une planification détaillée avec des délais d'exécution pour chaque action;

- la motivation si l'on choisit de ne pas (encore) entreprendre une action;
- la désignation des personnes responsables des actions (noms et fonctions);
- pour chaque mesure, une description de la façon dont le résultat des actions est mesuré;
- un relevé de toutes les mesures et actions mises en œuvre et la mesure du résultat durable.

**Tableau 8 — Exemple d'élaboration d'un programme de la journée**

<b>Activité</b>	<b>Personnes</b>
Accueil de l'auditeur Présentation Entretien avec la direction	Direction, accompagnement
Évaluation de l'auto-évaluation: — Essayer de comprendre le comment et le pourquoi des résultats de l'auto-évaluation — Évaluer l'analyse des lacunes, contrôler le plan d'action avec les documents sous-jacents	Direction, accompagnement
Sur le site: examen des documents et entretien(s) avec le(s) travailleur(s) de l'organisation. Le plan d'action est également discuté. Le choix du site est déterminé par l'auditeur	Travailleur(s), accompagnement
Déjeuner	
Préparation du feedback Examen interne comme vous le souhaitez	Auditeur
Retour d'information des constatations	Direction, accompagnement

### **Rapport**

Le rapport se limite à la délivrance de la déclaration «Approved Self Assessment» et à un rapport précisant les personnes interrogées, le site visité et les constatations positives et négatives. La déclaration indiquera le champ d'application.

### **Examen technique**

Pour une Approved Self Assessment, un examen technique n'est pas nécessaire.

### **8.5.3 Années 2 et 3**

Un contrôle du plan d'action est effectué en années 2 et 3. Il s'agit d'une étude documentaire, aucune visite sur le site n'est nécessaire. Il est vérifié si les progrès escomptés ont eu lieu ou non, ou s'ils sont pratiquement inexistantes. S'il est constaté que les progrès escomptés n'ont pas eu lieu, une autre évaluation de l'année 1 est de nouveau effectuée en année 2 ou 3. Dans ce cadre, l'auditeur demande une analyse des raisons pour lesquelles les progrès n'ont pas eu lieu et la façon d'éviter cette absence de progrès à l'avenir. À partir de l'année 4, le cycle normal recommence.

## 9 Assurance qualité et supervision des organismes de certification

### 9.1 Généralités

Le point de départ pour la certification de la Safety Culture Ladder est une confiance justifiée de la part des parties prenantes dans le fait que le contrôle par l'organisme de certification (OC) est effectué de manière non ambiguë, fiable et indépendante.

Pour promouvoir cette méthode de contrôle, la NEN utilise un certain nombre d'instruments à différents niveaux du modèle de gouvernance. Ces instruments sont présentés dans le tableau 9.

**Tableau 9 — Instruments du modèle de gouvernance**

<b>MODÈLE DE GOUVERNANCE</b>	GESTION/ORGANISATION	Représentation des parties prenantes Procédure de plaintes	<b>MESURES DE GESTION</b>
	DOCUMENTS DE CERTIFICATION	Documents d'interprétation Décisions du Comité d'experts (CdE) Gestion des versions	
	ORGANISME DE CERTIFICATION	Consultation sur l'harmonisation Accréditation NEN-EN-ISO/IEC 17021 Administration des incidents Visites de bureau	
	AUDITEUR	Formation des auditeurs Certificats de compétences Journées de présence Présences	
	AUDIT	Plans d'audit de contrôle (échantillonnage)	

### 9.2 Présence

La «présence» (voir tableau 9) fait référence à la présence de l'équipe d'audit. Par cette présence, le NEN souhaite se faire une idée des compétences des équipes d'audit déployées et des compétences des auditeurs individuels.

La présence indique en outre si le processus de décision et d'évaluation des auditeurs est suffisamment harmonisé entre les différents OC.

Les auditeurs qui souhaitent être certifiés pour l'audit de la SCL 2.0 y assistent. L'auditeur reçoit un rapport sur les constatations faites au cours de la présence, ainsi que sur les éventuels points à améliorer.



En cas de réussite, l'auditeur est déclaré compétent. En cas d'échec, une nouvelle présence est prévue dans un délai de six mois. En cas d'échec, il sera conclu que l'auditeur en question n'est pas apte à travailler en tant qu'auditeur SCL et un certificat de compétences ne sera pas délivré.

Si l'OC n'est pas d'accord avec le résultat de la présence, une présence peut être effectuée par un organisme externe (deuxième avis). Le résultat de cette présence est contraignant. Le coût de cette présence est à la charge de la partie qui demande la réévaluation.

Des présences sont également prévues dans le cadre du certificat de compétences supplémentaire à l'échelon 4/5. Ensuite, une présence de suivi a lieu au moins une fois tous les quatre ans, sauf si des anomalies sont constatées au cours de la visite. Si tel est le cas, une présence supplémentaire sera effectuée.

Le NEN n'effectue pas lui-même les présences, elles doivent être prévues par des agents chargés de la présence indépendants et qualifiés désignés par le NEN à cet effet.

L'OC notifie au NEN la date de l'audit prévu au moins quatre semaines avant le déploiement de l'auditeur (ou d'un auditeur certifié T4/5). Le NEN planifie une présence et confirme la date à l'OC. L'agent chargé de la présence recevra le plan d'audit au plus tard cinq journées de travail avant le jour de la présence.

L'organisation en question ne peut pas refuser une présence. Le NEN peut décider de remplacer la présence dans l'entreprise par un examen à l'OC. L'agent chargé de la présence observe. Cela signifie que l'agent chargé de la présence n'interfère pas avec le processus d'audit de l'OC. Toutefois, cela n'empêche pas l'agent chargé de la présence d'échanger des informations supplémentaires, de demander des clarifications supplémentaires, etc. avec les auditeurs de l'OC à intervalles réguliers. Notez que ces interventions ne peuvent avoir lieu qu'en dehors de la présence du client (de l'entreprise). Cela signifie que le temps nécessaire doit être pris en compte dans la planification de l'audit. L'OC veille à ce que la présence et l'objet de la présence, ainsi que la tâche/fonction de l'agent chargé de la présence, soient clairement indiqués à l'avance à l'entreprise. Toute information fournie pendant la présence, est traitée de manière confidentielle par le NEN.

Chaque présence fait l'objet d'un rapport de présence. Le rapport de présence se concentrera uniquement sur les grandes lignes (aspects professionnels et d'harmonisation). Ce rapport de présence peut servir de base à des mesures d'amélioration pour l'OC. Les observations d'application générale seront examinées en vue d'une harmonisation (bien que de manière anonyme) lors de la réunion d'harmonisation avec les auditeurs des OC.

## 10 Organisation

### 10.1 Qui gère l'échelle de la culture de sécurité (Safety Culture Ladder ou SCL)?

Le NEN, en tant qu'organe directeur, a établi un Comité d'experts (CdE) aux Pays-Bas pour lequel le NEN fournit des services de gestion de projet et de secrétariat.

Le CdE des Pays-Bas est l'organe suprême de la SCL. Les contributions des comités d'autres pays seront prises en compte dans la prise de décision. Le rôle de ce CdE néerlandais est transitoire. Dès qu'une administration internationale opérationnelle aura été mise en place, ce rôle lui incombera.

## Schéma de certification SCL 2.0

La structure de l'échelle de la culture de sécurité est la suivante:

- Le Comité d'experts (CdE) est principalement responsable de la mise à jour du schéma de certification et sert de point de contact pour les organismes de certification. Le CdE a un rôle représentatif. Cela signifie que les membres n'ont pas d'intérêt personnel, mais représentent les intérêts de l'ensemble du secteur, de l'industrie et/ou du pays. La composition du CdE a été établie sur la base d'une analyse des parties prenantes.
- La plateforme d'harmonisation des OC est composée de délégués des organismes de certification (OC) avec lesquels le NEN a conclu un accord de licence. Les délégués doivent être impliqués dans le processus de certification en tant qu'auditeurs (principaux) ou en tant que personne prenant la décision de certification (évaluateur). Les OC évaluent les entreprises en partie sur la base de cette harmonisation. Les problèmes d'évaluation peuvent être soumis au NEN par les OC et l'entreprise (en tant que client des OC), si nécessaire. Si nécessaire, le schéma sera adapté.
- Groupes de travail: Le cas échéant, des groupes de travail sont constitués, auxquels participent des experts en contenu technique issus des donneurs d'ordres, des entrepreneurs et des organismes de certification. Le CdE doit approuver la composition du groupe de travail. Les membres du groupe de travail peuvent provenir du CdE.

### 10.2 Financement

L'échelle de la culture de sécurité (Safety Culture Ladder) est une initiative du marché. La SCL n'est donc pas soutenue par des subventions ou des engagements gouvernementaux. Le principe de la SCL est que toutes les entreprises et organisations concernées financent conjointement la SCL et contribuent proportionnellement à ses coûts. Ils financent, entre autres, le site web, le service d'assistance, le développement ultérieur, l'accompagnement des initiatives, la gestion du schéma, l'administration, etc. Travailler activement avec la Safety Culture Ladder nécessite donc une contribution modeste. Les contributions demandées seront maintenues à un niveau aussi bas que possible.

Les parties contributrices sont toutes les entreprises et organisations qui utilisent activement la SCL comme outil de travail pour:

- faire des appels d'offres;
- se faire certifier;
- être actif dans le monde des affaires d'une autre manière (conseils, formation, recherche, certification).

L'utilisation de l'échelle de la culture de sécurité devrait ainsi générer suffisamment de revenus pour qu'elle reste pertinente et applicable à l'avenir.

Une liste des contributions et des frais est disponible sur le site [www.safetycultureladder.com](http://www.safetycultureladder.com).

### 10.3 Gestion des documents et des versions

Le NEN est responsable de l'élaboration et de la gestion de la norme et du système d'échelle de la culture de sécurité. Les versions sont préparées, adoptées et ratifiées par le Comité d'experts.

Les commentaires et/ou remarques sur les documents relatifs à l'échelle de la culture de sécurité peuvent être soumis au NEN, à l'adresse suivante: [info@safetycultureladder.com](mailto:info@safetycultureladder.com).

Les versions actuelles de la documentation sont publiées sur [www.safetycultureladder.com](http://www.safetycultureladder.com). Toutes les versions précédentes sont remplacées par la présente.

### **10.4 Plaintes**

Les plaintes et les commentaires relatifs au système sous-jacent ou à l'OC concerné peuvent être soumis par écrit au NEN, via [info@safetycultureladder.com](mailto:info@safetycultureladder.com).

## **Bijlage A** (normatif)

### **Exigences supplémentaires pour le contrôle offshore**

#### **A.1 Portée du contrôle**

Il est question d'un contrôle offshore lorsque le champ d'application du contrôle comprend des activités offshore. Cela inclut: toutes les activités maritimes en mer, dans le port, à quai et dans les airs. Ces activités sont par exemple relatives aux travaux sur les éoliennes ou à l'installation à terre des câbles électriques.

Cela concerne:

- les travaux préparatoires (par exemple, ingénierie et sélection des trajets);
- les travaux effectués avec des navires et/ou des hélicoptères;
- les travaux sur les installations positionnées en mer.

D'autres exemples sont les sociétés offshore qui exercent des activités dans le domaine du pétrole et du gaz. La définition signifie que, s'il est question d'un contrôle offshore, les activités préparatoires à haut risque à quai ou dans le port doivent également être intégrées.

Si des activités/travaux sont uniquement effectués à quai ou dans le port, il ne s'agit pas d'un contrôle offshore et le terme «offshore» n'est pas mentionné dans le champ d'application du certificat.

Remarque Pour le contrôle des activités préparatoires, un projet similaire en cours est suffisant.

#### **A.2 Point d'attention: accords entre l'organisme de certification et le client**

Il est important que l'organisme de certification (OC) établisse au préalable des accords clairs avec le client concernant la portée, les sites du projet à auditer (offshore / onshore), les conditions spécifiques, comme la formation et l'entraînement requis des auditeurs et d'autres particularités, dont les coûts ou journées de travail supplémentaires.

#### **A.3 Interprétation pour le contrôle offshore**

Dans le tableau A.1, l'interprétation pour le contrôle offshore est indiquée dans la colonne de droite. La colonne de gauche contient les textes pertinents des paragraphes susmentionnés du schéma de certification, à titre d'information.

Tableau A.1 — Interprétation du contrôle offshore

Schéma de certification SCL 2.0	Interprétation pour le contrôle offshore
<p>Annexe B Exigences en matière de qualification des auditeurs</p>	<p>Pour le critère de qualification «Formation achevée de niveau minimum MBO (enseignement professionnel moyen) liée à la santé et la sécurité», un diplôme équivalent est également accepté. Le CdE évalue et détermine si un diplôme est considéré comme équivalent.</p> <p>Les exigences complémentaires suivantes s'appliquent aux auditeurs qui effectuent des contrôles sur un site offshore:</p> <p>L'auditeur qui contrôle un site offshore possède un certificat valide NOGEPa 0.5A basic Offshore Safety ou OPITO BOSIET.</p> <p>L'auditeur a subi un examen médical standard avec des résultats positifs.</p> <p>En concertation avec le client et en fonction de la visite de projet choisie, les compléments suivants s'appliquent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— une formation supplémentaire en matière de sécurité;</li> <li>— un certificat valide pour une formation NOGEPa, OPITO ou GWO suivie;</li> <li>— la prise de mesure d'une largeur des épaules.</li> </ul> <p>Par «NOGEPa», on entend: formation certifiée NOGEPa pour la zone offshore de la mer du Nord.</p> <p>Par «OPITO», on entend: formation certifiée pour les installations offshore dans le monde entier, approuvée par OPITO.</p> <p>Par «GWO», on entend: Global Wind Organisation, les données des formations sont enregistrées dans WINDA .</p>
<p>7.3 Exigences d'évaluation de la SCL</p> <p>L'évaluation implique au moins une visite de travail de l'OC sur site. Une évaluation d'échelle basée uniquement sur une «étude documentaire» est insuffisante et de ce fait inacceptable.</p> <p>Pour le nombre d'entretiens à mener et de sites de travail à visiter, la description dans le tableau 2 ou 3 est applicable.</p> <p>7.3.1 Mise en œuvre de l'audit</p> <p>Chaque audit de certification doit être achevé dans les 13 semaines (un trimestre) suivant son commencement. La phase 1 de l'audit est considérée comme le point de départ. L'audit de certification est achevé une fois que le certificat a été délivré. Au cours de cette période, il n'est pas possible de changer d'OC. Si</p>	<p>En cas de contrôle offshore, des visites de travail doivent également être effectuées.</p> <p>Si les activités offshore font partie de la portée du certificat, il ne suffit pas d'effectuer uniquement une visite de travail auprès d'une activité onshore ou d'une activité de soutien.</p> <p>Le choix du lieu de la visite de travail doit être en rapport avec la portée du certificat. Cela implique que les sites de travail visités doivent couvrir la «charge de la portée». Dans ce cadre, l'OC peut expliquer pourquoi le site de projet visité reflète bien les autres sites du projet.</p> <p><b>Contrôle offshore au cours de l'année 1</b></p> <p>Une visite de projet offshore doit être effectuée au cours de l'année 1.</p> <p>S'il n'est pas possible d'effectuer un contrôle offshore au cours de l'année 1, seules les activités ayant effectivement été contrôlées doivent être mentionnées sur la portée du certificat.</p>

Schéma de certification SCL 2.0	Interprétation pour le contrôle offshore
<p>un audit de certification ne peut être achevé dans le délai de 13 semaines, l'audit est invalide et aucun certificat légalement valable ne peut donc être délivré.</p>	<p>Remarque Pour le calcul du nombre de journées de travail, cela signifie que si une visite de projet offshore planifiée ne peut avoir lieu, le temps total de l'audit peut être réparti sur trois ans.</p> <p>Toutefois, la mention «offshore» sur le certificat n'est possible que l'année où le contrôle offshore a effectivement eu lieu. Ce contrôle est considéré comme une visite de projet reportée. Une condition est que l'activité «offshore» fasse partie de la demande initiale.</p> <p><b>Contrôle offshore en années 2 et 3</b> Si le contrôle offshore a eu lieu en année 1, le contrôle ou non des activités offshore en années 2 et 3 est déterminé sur la base de l'analyse des risques et du résultat du contrôle offshore de l'année 1.</p> <p>Remarque Si l'analyse des risques montre que les risques sont suffisamment couverts, l'exigence d'effectuer un contrôle offshore en années 2 et 3 devient caduque.</p> <p><b>Élargissement de la portée avec des activités offshore en années 2 ou 3</b> Si une organisation souhaite étendre la portée avec des activités «offshore» au cours de l'année 2 ou 3, un audit complet (100%) doit être effectué.</p> <p><b>En résumé</b> Si les activités offshore font partie du champ d'application du certificat:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— année 1: le contrôle offshore est une exigence impérative;</li> <li>— années 2 et 3: le contrôle ou non des activités offshore est déterminé sur la base de l'analyse des risques et du résultat du contrôle offshore de l'année 1.</li> </ul> <p>Point de départ pour les questions d'interprétation: le champ d'application du certificat est prépondérant.</p> <p><b>Situations exceptionnelles</b> Les situations exceptionnelles peuvent être soumises au NEN pour évaluation. Dans une telle situation, le NEN agira en concertation avec le client. Par «donneur d'ordre», on entend: le donneur d'ordre du certificat, comme TenneT.</p> <p><b>Délai d'achèvement de l'audit</b> Un audit de certification impliquant des activités offshore doit être achevé dans les 26 semaines suivant son commencement.</p> <p>Pendant la visite du projet offshore, l'auditeur observe <i>passivement</i> les activités. Cela signifie qu'il ne va pas dans l'eau avec un plongeur et ne monte pas sur un mât.</p>

## Bijlage B (normatif)

### Exigences de qualification des auditeurs et des évaluateurs

#### B.1 Exigences à partir de l'échelon 1

Exigence	Critère	Contrôle	Auditeur principal	Auditeur	Équipe
Niveau de travail et de réflexion au moins HBO (enseignement professionnel supérieur) (jusqu'à l'échelon 3)	Formation HBO(+) ou comparable achevée par la formation ou expérience équivalente	Diplôme. CV  Si non démontrable par un diplôme ou CV: attestation prouvant le niveau	Oui	Oui	-
Connaissance et compréhension de la maîtrise des risques en matière de S&S	Formation achevée de niveau minimum MBO (enseignement professionnel moyen) liée à la santé et la sécurité ou comparable par formation ou expérience	Diplôme (au moins MVK - enseignement secondaire sécurité - ou équivalent)  CV	Oui	-	-
Qualification de l'auditeur principal (chef d'équipe)	Formation d'auditeur principal achevée (LAC 17021)  Qualifié pour QMS/SMS  En cas d'absence de qualification pour QMS/SMS, une qualification «auditeur SCL qualifié» est également possible. La personne concernée doit alors avoir réalisé des travaux d'audit durant au moins quinze jours en matière de SCL au cours des deux dernières années  Au moins trois ans d'expérience pertinente dans le domaine de la santé et de la sécurité ou du comportement et de la culture	Diplôme LAC  Pour QMS/SMS, une expérience d'audit est exigée liée à la norme NEN-EN-ISO/IEC 17021  Pour la qualification SCL: surveillance par OC/journal d'audit	Oui	-	-
Qualification de l'auditeur	Formation (interne) d'audit avec preuve d'exécution autonome d'audits (il peut également s'agir d'audits internes)  Au moins trois ans d'expérience pertinente dans le domaine de la santé et de la sécurité ou du comportement et de la culture	Certificat à une formation (interne) d'audit  Surveillance par OC/journal d'audit	-	Oui	-

## Schéma de certification SCL 2.0

Exigence	Critère	Contrôle	Auditeur principal	Auditeur	Équipe
Connaissance des principes et du contenu de la SCL	Connaissances liées aux éléments suivants: — norme Safety Culture Ladder — schéma de certification «Safety Culture Ladder» (échelle de la culture de sécurité) — Autres documents complémentaires Safety Culture Ladder	Présence Évaluations OC Examen des rapports d'audit OC	Oui	Oui	
Formation officielle de deux jours pour les auditeurs de la SCL	Preuve de formation suivie	Certificat de participation NEN	Oui	Oui	
Deux journées de présence avec audit	Preuve de deux jours d'audit avec un auditeur SCL expérimenté  Si les jours de présence ne sont pas possibles, formation coup d'envoi alternative en concertation avec NEN	Plan d'audit sur les audits  Ou: participation formation coup d'envoi	Oui	Oui	
Connaissance des risques de sécurité et de santé dans le domaine d'application et le pays	L'auditeur connaît les risques en matière de sécurité et de santé dans le domaine d'application (rail, énergie, construction de logements, soins de santé, etc.)  L'auditeur connaît les meilleures pratiques dans le domaine d'application  L'auditeur connaît la culture du pays concerné	Présence Évaluations OC Examen des rapports d'audit. CV			Oui

## B.2 Exigences supplémentaires à partir de l'échelon 4

Exigence	Critère	Contrôle	Auditeur principal	Auditeur	Équipe
Masterclass SCL «Qu'est-ce que la culture 4/5?»	Preuve du suivi de la master class.	Certificat de diplôme NEN	Oui	Oui	-
A une très large expérience de l'audit avec la SCL	L'auditeur principal a effectué des travaux d'audit échelon 3 durant au moins 25 jours au cours de l'année écoulée auprès d'au moins deux entreprises  L'auditeur a effectué des travaux d'audit échelon 3 durant au moins 15 jours au cours de l'année écoulée auprès d'au moins deux entreprises	Journal d'audit OC	Oui	Oui	



## B.3 Aptitudes

Exigence	Critère	Contrôle	Auditeur principal	Auditeur	Équipe
Expérience des systèmes de gestion	L'auditeur connaît la différence entre les systèmes de gestion et la SCL, de sorte que les audits SCL soient conduits selon la méthode SCL et non selon un audit de système de gestion	Formation d'auditeur de deux jours	Oui	Oui	
Compétences linguistiques adéquates pour une communication à tous les niveaux de l'organisation du client	L'auditeur maîtrise la langue véhiculaire écrite et parlée (de l'entreprise), également sur le lieu de travail  Niveau de compétence linguistique: au moins B2  L'auditeur peut converser (dialoguer) facilement	CV  Présence  Évaluations OC  Examen des rapports d'audit  Si la personne n'est pas un locuteur natif: test par un institut de langues reconnu  L'équipe d'audit compte au moins un locuteur natif	Oui	Oui	-
Connaît les habitudes et usages du pays concerné ou un complément est assuré dans ce domaine au sein de l'équipe d'audit	L'auditeur (principal) (ou l'auditeur externe engagé) est né ou a grandi ou a au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le pays concerné	CV (également de l'auditeur externe)  Présence  Évaluations OC.  Examen des rapports d'audit			Oui
Bonne aptitude à la rédaction de rapports	L'auditeur est: — capable de bien résumer et analyser  — capable de signaler clairement les points d'attention et d'amélioration  — capable d'étayer une évaluation  — capable de rédiger un rapport sur les grandes lignes (ce que j'ai constaté sur la base de la culture)  — capable de produire un rapport concis et bien rédigé  — capable de faire la distinction entre l'essentiel et le secondaire et de nommer le message le plus important	Présence  Évaluation/ déclaration OC	Oui	Oui	

## Schéma de certification SCL 2.0

Exigence	Critère	Contrôle	Auditeur principal	Auditeur	Équipe
	— capable d'écrire de façon active, sans forme passive, et sait passionner le lecteur				
Présentation convaincante	L'auditeur est capable de bien se présenter, de présenter de façon complète et correcte les résultats d'un audit et de motiver/expliquer les résultats	Présence Évaluation/ déclaration OC	Oui	Oui	

### B.4 Aptitudes - Compétences non techniques

Exigence	Critère	Contrôle	Auditeur principal	Auditeur	Équipe
Compétences en matière d'entretien	<p>L'auditeur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— est capable d'appliquer des techniques d'entretien bonnes et diversifiées afin de faire remonter à la surface les informations requises (approfondir les questions)</li> <li>— est capable d'écouter, de résumer et d'approfondir les questions</li> <li>— est capable de bien observer, vigilant et précis</li> <li>— met le client au cœur de l'audit, le laisse parler et peut écouter</li> <li>— est capable de détecter les différences d'attitudes et de comportement</li> <li>— est en mesure de reconnaître les différents niveaux d'attitude et de comportement</li> <li>— perçoit correctement la situation et fait les bonnes estimations</li> <li>— reconnaît le comportement non verbal et le langage corporel</li> <li>— a un bon esprit d'analyse et capable de réagir rapidement (anticiper sur des réponses, passer rapidement d'un point à l'autre, etc.)</li> </ul>	<p>Présence</p> <p>Évaluation/déclaration OC</p> <p>Évaluation</p>	Oui	Oui	

Exigence	Critère	Contrôle	Auditeur principal	Auditeur	Équipe
	<ul style="list-style-type: none"> <li>— est capable d'établir des liens entre l'entretien et les observations/constatations</li> <li>— est neutre, n'a pas de parti pris, n'est pas influençable</li> <li>— sait poser les bonnes questions ouvertes</li> </ul>				

## B.5 Qualités personnelles

Exigence	Critère	Contrôle	Auditeur principal	Auditeur	Équipe
Social/communicatif	L'auditeur: <ul style="list-style-type: none"> <li>— sait très bien comment détendre l'audit</li> <li>— est capable de communiquer de façon plaisante et efficace</li> </ul>	Présence Évaluation/déclaration OC Évaluation	Oui	Oui	
Diplomate/a du tact	L'auditeur: <ul style="list-style-type: none"> <li>— est habile et plein de tact</li> <li>— peut stimuler ou confronter l'audit</li> </ul>	Présence Évaluation/déclaration OC Évaluation	Oui	Oui	
Rayonne le calme et la confiance	L'auditeur: <ul style="list-style-type: none"> <li>— n'est pas chaotique et ne donne pas l'impression d'être tendu</li> <li>— est capable de mettre les gens en confiance</li> </ul>	Présence Évaluation/déclaration OC Évaluation	Oui	Oui	
Attentif/intéressé	L'auditeur: <ul style="list-style-type: none"> <li>— prend du temps pour l'audit</li> <li>— laisse l'audit parler et l'écoute attentivement</li> </ul>	Présence Évaluation/déclaration OC Évaluation	Oui	Oui	

## B.6 Qualification conservée

À partir de	Exigence	Critère	Contrôle	Auditeur principal	Auditeur	Équipe
1	Participation à la journée annuelle de l'harmonisation NEN	Présence obligatoire à la journée des auditeurs	Enregistrement des présences NEN	Oui	Oui	-
1 à 3 inclus	Audits réguliers	Audits SCL exécutés moins vingt jours (y compris la préparation et les rapports), dont au moins cinq jours sur site SCL au cours de l'année écoulée  Une surveillance/un examen sur site une fois tous les trois ans, conforme à la norme NEN-EN-ISO/IEC 17021, par un auditeur SCL à désigner par l'OC	Journal d'audit (possibilité de dérogation en fonction de la conjoncture)			
4	Audits très réguliers	Au moins 35 jours en deux ou trois audits SCL achevés sur les deux dernières années, dont au moins dix jours par an sur site, avec au moins vingt à l'échelon 3  Une surveillance/un examen sur site une fois tous les trois ans, conforme NEN-EN-ISO/IEC 17021, par un auditeur SCL à désigner par l'OC	Journal d'audit.  Surveillance/présence du chef d'équipe lors du rapport  Pour les nouveaux OC qui exécutent encore insuffisamment d'audits sur la SCL, il est examiné si au moins deux audits ont été réalisés à l'échelon 3 au cours des douze derniers mois.	Oui	Oui	-

**B.7 Exigences de qualification des évaluateurs**

Exigences	Critère	Contrôle
<p>A au moins trois ans d'expérience démontrable en tant qu'auditeur principal pour la SCL</p>	<p>A au moins trois ans d'expérience démontrable en tant qu'auditeur principal pour la SCL. L'auditeur principal doit être qualifié comme auditeur principal pour l'échelon qu'il doit évaluer</p> <p>Pour les nouveaux OC, il peut arriver que l'exigence de trois ans d'expérience démontrable ne puisse pas être satisfaite. Dans un tel cas, une dispense peut être demandée auprès du NEN</p>	<p>Journal d'audit OC</p>

## **Bibliographie**

NEN-ISO 45001, *Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail - Exigences et lignes directrices pour leur utilisation.*

Stichting Samenwerken voor Veiligheid, *Veiligheid, Gezondheid en Milieu Checklist Aannemers*, avril, 2018.





De waarde  
van normen

**NEN**  
Vlinderweg 6  
2623 AX Delft

[www.nen.nl](http://www.nen.nl)